

LO PUBLIAIRE



n° 88 Hiver 2008

Nous vivons une époque où la polémique semble nous satisfaire. Les médias y puisent leurs sources d'inspiration. Chaque événement est commenté dans ses moindres détails, rien n'échappe à leur vigilance. Il s'ensuit une multitude de réactions contradictoires qui compliquent la situation et le doute s'installe. Des accusations diverses fusent, jamais étayées, toujours contestées. Les démentis devant ce déferlement de nouvelles semblent toujours instinctifs, un geste maladroit de défense. Des explications embarrassées s'ensuivent, puis le silence et enfin l'oubli.

Nous vivons une époque d'instabilité où la contestation domine, car tout semble éphémère, sujet à caution, donc mérite une réparation. La transparence s'impose avec une information détaillée et simplifiée du déroulement de chaque étape d'un événement en cours ou à venir, avec un contrôle par une instance indépendante. Si en plus les efforts demandés à chacun d'entre nous sont justement répartis, alors peut-être atteindrons-nous la sérénité?

La satisfaction du devoir accompli remplacera avec bonheur toutes ces réflexions qui ne mènent à rien et font perdre beaucoup de temps et surtout beaucoup trop d'argent.

Lo Publiaire a vocation à vous faire passer de bons moments en vous permettant de vous évader de cette réalité. Mais il ne peut rester insensible à cette ambiance environnante.

Et parfois il est bon de l'écrire comme pour se libérer d'un poids, comme si de l'écrire, les mots flotteraient dans l'atmosphère et pourraient frapper où il faut pour que tout rentre dans l'ordre.

Qui sait !...

<i>Editorial</i>	2
<i>En partant du pied</i>	3
<i>Madame Lucie AUBRAC</i>	4
<i>Lou maset de mestre Roumieu</i>	4
<i>Le petit frère du Publiaire</i>	6
<i>Poèmes</i>	6
<i>L'Oustellade</i>	7
<i>Mots croisés</i>	7
<i>Histoire d'une famille au pays</i>	8
<i>Préservons et respectons notre environnement</i>	10
<i>Pour sauvegarder l'environnement ...</i>	12
<i>L'agriculture biologique</i>	13
<i>Coup de pompe de l'hiver</i>	14
<i>Impact de la nourriture bio sur la santé</i>	14
<i>Faisses cévenoles</i>	15
<i>Main dans la main</i>	16
<i>A bâtons rompus</i>	18
<i>Nouvelles brèves</i>	19
<i>Le 30 septembre 2007</i>	20
<i>Joyeuse pétanque</i>	21
<i>Le mot du comité des fêtes</i>	21
<i>La mégine , méginette</i>	21
<i>Les travaux des Conseils</i>	22
<i>Etat civil</i>	26
<i>Agenda -</i>	27
<i>La place de l'église au siècle dernier</i>	28

Page de couverture

« **La Garrigue** »

Un dessin de Jean Suzanne

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans
l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 89 Avril 2008

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

Dernièrement, je me suis levé du bon pied, j'ai déjeuné de bon appétit, puis j'ai mis les pieds dehors, pour aller faire un travail d'ébranchage. Je suis arrivé au pied de l'arbre concerné, et au pied de l'échelle indispensable pour cette action. Posant le pied sur le premier échelon, je regardais si j'étais bien sur le plat du pied, car j'ai les pieds plats. Tout à coup, il m'est venu l'idée d'écrire un petit article sur ce mot de « pied », que l'on prononce en diverses circonstances. J'ai d'abord consulté le dictionnaire, lequel nous apprend que le pied est la partie inférieure de la jambe, pouvant reposer à plat sur le sol, permettant la station verticale, ainsi que la marche. On l'appelle aussi, occasionnellement, le ripaton, ou bien le panard, ou encore le pinceau. Pour écrire ce qui suit, il me fallait partir du bon pied, garder les pieds sur terre, pour être crédible. C'est fou, ce que l'on a besoin du pied, même si, avec le pied, on ne sait pas sur quel pied danser, tant il ne suffit pas de partir du bon pied, pour éviter la mise à pied. Avoir bon pied, bon œil, pour être à pied d'œuvre, ne pas se mélanger les pinceaux, et empêcher de se retrouver au pied du mur. Passe encore de se faire marcher sur les pieds, par les autres, qui n'ont aucune raison, de vous marcher sur les pieds, mais pour le motif imbécile, de ne pas savoir où mettre les pieds. En plus, si l'on s'entend dire, qu'on est bête comme ses pieds, que l'on se conduit comme un pied, il y a de quoi mettre les pieds dans le plat. Pour se

lever, comme moi, du bon pied, il ne faut pas perdre pied, mais bien retomber sur ses pieds. Ne pas se lever du pied gauche, ce qui rend de mauvaise humeur, paraît-il. Ne pas mettre les pieds dans le même sabot, si on a encore des sabots. Sans vouloir vivre sur un grand pied, il est bon d'avoir un agréable et gentil petit pied à terre. Ce n'est pas bien de faire le pied de nez à quelqu'un, de le mettre à contre-pied. Chez les pétanqueurs, au boulodrome des berges, les bras et les langues vont bon train. On entend dire d'un joueur, pointeur ou tireur, qu'il joue comme un pied, qu'un autre ne met pas bien les pieds dans le rond, qu'il ne tient pas pied, qu'il traîne les pieds pour la « donnée », qu'il frappe du pied, de colère, par malchance. Les points sont mesurés, avec les pieds, parfois, ce qui n'a pas la précision d'un pied à coulisse. Parmi les joueurs de football, certains ont un bon coup de pied pour frapper le ballon, d'autres ont le pied tordu, dit-on. Les uns ont un bon pied droit, d'autres le gauche, les meilleurs ont les deux pieds, scorant du plat du pied. Au cours d'un match, il y a le coup de pied de coin, le coup de pied de réparation « penalty ». Décisions arbitrales qui font trépigner du pied les entraîneurs en désaccord. Pour les randonneurs, la marche à pied est un stimulant. Il faut se préparer de pied en cap, mettre les bonnes chaussures pour ne pas avoir mal aux pieds. Avoir bon pied, pour le parcours, faire attention où



l'on met les pieds, dans les sentiers, pour ne pas se tordre les pieds. On peut faire du pied à quelqu'un ou quelqu'une, sous la table, mais ne pas se tromper de pied, sans quoi il se pourrait qu'on reçoive un bon coup de pied quelque part ! Il arrive que certaines personnes font des pieds et des mains pour obtenir un poste, une bonne place où l'on pourra aller tranquillement poser ses pieds, ou bien, il peut arriver qu'on vous coupe l'herbe sous les pieds, et il faut lâcher pied. En hiver, s'il fait trop froid, on ne met pas les pieds dehors, pour ne pas se geler les pinceaux. Pour un mariage, il est dit parfois que le marié ou la mariée a trouvé chaussure à son pied. Je pourrais encore vous parler de ces pieds qui nous sont chers, mais, chers amis lecteurs du Publiaire, je ne voudrais pour rien au monde, et je n'en pense pas un mot, vous casser les pieds, je me retire donc sur la pointe des pieds.

Louis OLIVIER

Madame Lucie AUBRAC



C'est le 15 mars 2007 que Lucie AUBRAC est décédée. Parler d'elle, c'est d'abord évoquer la résistance, son courage et son audace, la militante engagée des droits de l'homme et de la cause des femmes dans un monde où rien n'est jamais acquis. C'est aussi évoquer la femme énergique qui participa, au sortir de la guerre 39-45, aux côtés de D'ASTIER de la VIGERIE, au Conseil de la Résistance, qui devait définir les acquis sociaux. Tout le monde a pu voir le film « Lucie AUBRAC » tiré du livre qu'elle a écrit « Ils partiront dans l'ivresse » où Carole BOUQUET l'incarne «

avec autant de justesse », disait-elle.

Je l'ai rencontrée d'abord dans les années 70 au cours de son intervention auprès des collégiens qui venaient de voir le film « Au revoir les enfants » sur la tragédie des enfants d'Isieu. C'est sans doute la seule fois de leur scolarité où ils ne voulaient pas quitter la classe à cinq heures tant ils étaient sous le charme. Je sais que ses paroles, d'une grande simplicité, les ont marqués: « Quand quelque chose n'est pas juste, il faut savoir se lever et dire « ce n'est pas juste ». Un jour, à Lyon, dans le lycée où j'enseignais il y a eu parmi les élèves deux places vides. Celles de deux jeunes filles juives... Ce n'était pas juste, je suis entrée en résistance ».

Et jusqu'à ses derniers jours, elle est allée témoigner devant les classes ou des assemblées et porter ce devoir de mémoire expliquant toujours que c'est dans tous les détails de la vie qu'il faut rester vigilant.

Elle tenait pour essentielles les valeurs de la République et de la Laïcité. Lorsque je lui

ai demandé de donner son nom à la Médiathèque de Ganges elle a accepté aussitôt avec enthousiasme et malice, disant qu'elle serait en bonne compagnie au bout de la rue des Ecoles Républicaines avec le Collège Louise MICHEL et l'Ecole de la Marianne dans une bibliothèque qui est un espace de liberté.

Il me semble que, pour que cette évocation soit plus complète, je peux, ayant eu le privilège de la côtoyer, parler aussi du côté agréable de son quotidien. Je me souviens de conversations plus intimes, sur la terrasse de sa maison de Sumène où il était simplement question des choses de la vie: des enfants, des petits enfants, de la fidélité, de la tendresse d'une vie si longtemps partagée, de l'odeur des roses et puis des confitures - celles de framboises qu'elle allait faire avant de partir... .

Une femme ordinaire aussi, mais pour un destin hors du commun et un exemple qui nous accompagnera longtemps.

Anne-Marie BOURRILHON

Lou maset de mestre Roumieu

Le poème méridional qui suit a été écrit en 1867 par Louis Romieux ; il est devenu par la suite une chanson populaire. C'est un habitant de Montoulieu, M. Jean-Pierre Bazalgette, qui nous a fait parvenir l'original, en patois méridional et sa traduction. Merci Jean-Pierre de nous avoir permis de découvrir ou redécouvrir ce petit trésor...

« Lou Maset de Mestre Romiéu » nous plonge dans un temps révolu où les choses les plus simples avaient une valeur inestimable... Les parfums de la nature, la beauté rustique d'un maset, les rencontres amicales autour de plats bien de chez nous. Que ceux qui ont eu le bonheur de vivre des instants comme ceux-là les revivent à travers ce poème et que ceux qui ne les ont pas connus aient envie de retrouver l'ambiance des masets d'autrefois ! Laissez-vous donc emmener vers lou maset de Maître Roumiéu qui ressemble tant à ceux de nos grands-pères...

Anne-Marie Léonard et Brigitte Lebon

Poudès cerca dins la garrigo ;
Se n'en trouvas un coume aquel,
Dieu, de moun nas fague une figo
E dous siblet de mi boutel !

Requiquiha, blanc comme l'île,
Courouna de flour et de grel,
Dins soun enclaus, morgo, tranquille,
L'auro, la pleujo et lou sourel.

Voulès lou vèire ? An ! d'auf ! en routo!
Alenaren i Très- Pieloun ;
Vers Castanet bèuren la gouto
O tastaren lou court-bouion

Sen arriva; mi camarado,
Disès-me se vous ai menti ?
Quouro avès vist dins l'encontrado
Maset san beu e miel basti ?

Intras, veirès susli muraio
Un grand naufrage, uno bataio,
De tablèu cranasem pintra :
Paris dins toute sa beùta

Es pa bèn grand : i jour de feste,
Souventifès sèn à l'estre ;
Mai, se fai caud, pausàn la vèsto,
Barran la porto, se fai fre.

Sarié tèms de se mettre à taulo,
E de faire un pountoun au vin,
L'a'bon fricot de cagaraulo
L'a de merlusse et de lapin.

Ièn court de biasso ? dins la vigno
L'a de tout : trouvan, sèns sourti,
Un cros pès la pesco à la ligno...
Paùro peissoun, vous van rousti !

l'a d'aïet, de poume de terre,
De nabet, de cebo, de fru...
Il manco pas que la misere
O, si ies, meno pas de brut.

Mestre Roumiéu, qu'aimo la casso,
A fa'n endré pèr si fielas ;
Touti li fes que fai fougasso,
Se counsolo em'un cacalas.

E, d'aquel tems, qu'au jogo i boulo
Quau s'amuso au viro-bouquet,
Quai derrabo de ferrigoulo,
Quau pren la flour pèr un bouquet ?

Quand vèn la niuce, toutis en filo,
D'uni risèn, d'autri cantant,
Davalan plan plan à la villo
E redisèn, en nous quittant :

REFRIN

Lou maset de Mèstre Romiéu
Es un maset coumo n'i'a gaire ;
Bèn segu, dins tou lou terraire
Se n'en vèi ges coume lou siéu !

MANDADIS

Es pèr tus, o moun brave païre,
Qu'a rima me siei mes en trin
Longamai, s'a lur de te plaïre,
Au maset digues moun refrin

Vous pouvez chercher dans la garrigue ;
Si vous en trouvez un comme celui-là,
Que de mon nez Dieu fasse une figue,
Et deux sifflets de mes mollets !

Gentiment retapé, blanc comme le lis,
Couronné de fleurs et de rameaux,
Dans son enclos, il brave, tranquille,
Le vent, la pluie et le soleil.

Voulez-vous le voir ? Allons, debout ! En route !
Nous soufflerons aux Trois-Piliers ;
Chez Castanet nous boirons la goutte
Ou nous goûterons le court-bouillon

Nous sommes arrivés ; mes camarades,
Dîtes-moi si je vous ai menti ?
Quand avez-vous vu, dans la contrée,
Maset si beau et mieux construit ?

Entrez , vous verrez sur les murs
Un grand naufrage, une bataille,
Des tableaux fort bien dessinés :
Paris dans toute sa beauté.

Il n'est pas bien grand ; aux jours de fête,
Bien souvent, nous sommes à l'étroit ;
Mais s'il fait chaud, nous tombons la veste
Et fermons la porte s'il fait froid.

Il serait temps de se mettre à table
Et de goûter le vin,
Il y a un bon plat d'escargots,
De la morue et du lapin.

Sommes-nous à court de vivre ? Dans la vigne
Il y a de tout : nous trouvons sans sortir
Un bassin pour pêcher à la ligne...
On va vous faire frire, pauvres poissons !

Il y a de l'ail, des pommes de terre,
Des navets, des oignons, des fruits...
Il n'y manque que la misère
Ou, si elle y est, elle ne fait pas de bruit.

Maître Roumieux, qui aime la chasse
Tend les pièges au gibier ;
Toutes les fois qu'il est bredouille,
Il s'en console en riant

Pendant ce temps, qui joue aux boules ?
Qui s'amuse au bilboquet ?
Qui arrache du thym ?
Qui cueille des fleurs pour un bouquet ?

Quand vient la nuit, tous à la file
Les uns riant, les autres chantant,
Nous descendons lentement vers la ville
Et répétons en nous quittant :

REFRAIN

Le maset de Maître Roumieux
Est un maset comme il n'y en a guère
Bien sûr, dans tout le pays,
On n'en voit pas comme le sien !

ENVOI

C'est pour toi, ô mon bon père,
Que je me suis mis à rimer
Et si ceci vient à te plaïre,
Au maset, redis mon refrain !

Le petit frère du Publiaire

Ce jeudi 13 décembre 2007, je trouve dans ma boîte aux lettres le premier numéro d'une toute nouvelle publication : « **TOP ST BAU** » (le journal scolaire des Putois déchaînés). Il est écrit par les élèves de l'école publique de St Bauzille, aidés par leurs enseignants. On y parle des derniers travaux de la cour de l'école, de la visite de la mairie de St Bauzille par

les enfants guidés par le maire M. Carlu, du critérium des Cévennes, d'une visite au musée de Lodève ou à la ferme de la Perche à Montoulieu etc... Mais on y trouve aussi l'évocation d'un élevage de grillons ou d'escargots à l'école même, l'annonce d'une séance de cirque offerte par le Sou des écoles, du lancement d'une chorale d'enfants, de la confection d'une tarte à la courge, etc., le tout accompagné d'une comptine, d'un jeu de mots, d'une devinette, de blagues, d'un labyrinthe, du compte-rendu d'un film, « le roi et l'oiseau » ou d'un cours de construction d'un dessin animé par Emile Bourget, etc... etc... Chaque article est signé par un ou quelques élèves de plusieurs niveaux scolaires.

Le prochain numéro de « Top St Bau » est prévu pour le mois de mars 2008.

Ainsi les adultes de nos trois communes ont le Publiaire, les écoliers de ces mêmes trois communes ont leur Top St Bau que nous saluons et que nous félicitons.

Restent les ados qui vont au collège ou au lycée ailleurs que dans ces trois communes.

Pourquoi, en attendant d'avoir leur propre journal, ne profiteraient-ils pas de l'ouverture du Publiaire à leur propre expression ainsi que le fait l'auteur du poème qui suit ces lignes ?

A leurs parents ou à leurs aînés de les y inviter. Allez les gars et les filles, à vos plumes... comme Tom.

Jean SUZANNE

QUE SAVONS-NOUS FAIRE ?

Que savons-nous faire ?

L'amour et la guerre,

La guerre et l'amour,

Au rythme des jours...

Et les armes frappent,

Font mal et détruisent,

La haine nous rattrape,

La peur nous épuise...

Malgré la tendresse

De certains aveux,

Malgré les caresses

De couples amoureux,

Restent les ravages,

Des bombes et des larmes,

Restent les images,

D'immeubles en flammes...

Celui qui détruit,

Au nom d'une idée,

Des milliers de vie,

Sans aucun regret,

Celui qui s'endort,

Après trop d'amour,

Et en veut encore

Au lever du jour ;

Sont faits tous les deux,

De chair et de sang

Et portent en eux,

Le noir et le blanc...

Que savons-nous faire ?

L'amour et la guerre

La guerre et l'amour

Au rythme des jours...

Anne-Marie Léonard

NOEL

Tom SUZANNE
(14 ans)

Un jour qui rend les enfants heureux

Que de sourires ce jour-là

Messieurs, Mesdames, stoppez vos feux

Un vieux monsieur vient de là bas

Du ciel où il fait si frais

Il dépose des cadeaux pour faire sourire les enfants

Passant par les cheminées

Rien que pour le bonheur des gens

Messieurs, Mesdames, déposez vos souliers sous le sapin

Allez dormir, chères Mesdames

Pour une surprise le matin

On ne sait rien de ce monsieur

A-t-il une femme quelque part ?

Il vient ici en traîneau

Tiré par ses amis les cerfs

Avec sa hotte de cadeaux

Au-dessus du monde et de sa misère

Au-dessus des riches d'Amérique

De toutes les merveilles du monde

De la pauvreté de l'Afrique

Et d'un groupe d'enfants en ronde

Chantant en chœur une chanson

Une chanson sur ce Noël

Qu'ils attendent depuis longtemps

Ils attendent le Père Noël.

« L' Oustellade » de Montoulieu

« Oustellade » : Groupe de maisons collées les unes aux autres n'en formant qu'une seule

L'Oustellade est le nom du bâtiment abritant les sept logements sociaux de Montoulieu. Après des mois de travaux, le chantier extérieur est pratiquement terminé et les entreprises s'activent à l'aménagement intérieur.

Cette construction a suscité beaucoup de commentaires, pas toujours très élogieux : certains parlent de « barre de béton » gâchant la vue existante. Pourtant, petit à petit, cette « barre de béton » laisse entrevoir ce qu'elle va être...

Une grande maison où sept familles vont vivre dans le prolongement de la place de la Mairie, créant ainsi une extension du village... Une grande maison où des personnes, de leurs fenêtres, auront le bonheur d'avoir une belle vue avec un paysage évoluant au gré des saisons... Une grande maison où chacun aura son jardinet devant sa porte, non loin de celui des voisins, permettant ainsi aux habitants de tisser des liens de bon voisinage qui faisaient le charme des villages d'antan... Une grande maison où, l'hiver, on pourra voir peut-être de la fumée s'échapper des cheminées, comme un message de vie... Une grande maison où des enfants vont naître et grandir dans un environnement décent et agréable... Comme il aurait été dommage de ne pouvoir donner à des familles et de jeunes couples ayant



besoin de se loger dans leur pays, un toit à la mesure de ce besoin...

A l'heure où j'écris ces lignes, le soleil se couche sur Montoulieu : de ma fenêtre, je vois ses derniers rayons embraser les vitres de « l'Oustellade » et ce rougeoiement doit donner à ces pièces encore vides, une lumière exceptionnelle. Au mois d'avril, cette luminosité accueillera les locataires qui attendent avec impatience leur nouveau logement et, à l'avance, je leur souhaite la bienvenue à « l'Oustellade » de Montoulieu...

Anne-Marie Léonard

MOTS CROISÉS Par Christian LECAM

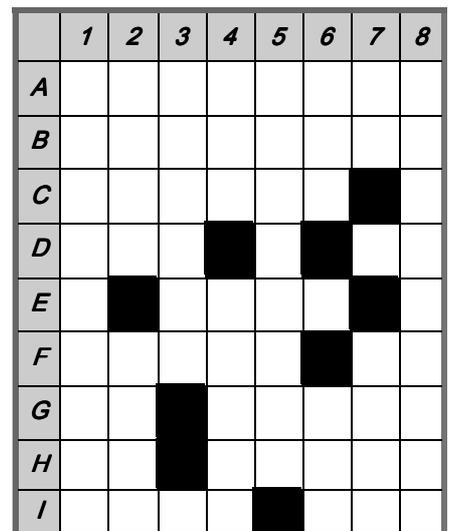
HORIZONTAL

- A. C'est une passion conviviale, bien sympathique
- B. Chacun a les siennes
- C. Contrarie
- D. Sortie – Sur une portée
- E. Primate arboricole
- F. Noté – Recouvre des médailles
- G. Site de fouilles – Ver de terre métallique
- H. Sur une portée – Ville allemande
- I. Direction – Ville marocaine

VERTICAL

1. Indispensables pour le A horizontal
2. Se ballade – Fait comme l'artiste
3. Il doit être d'une grande précision dans la pratique du jeu
4. Se décide – Ville du Languedoc
5. Engrais
6. Dans la quine – Vieux poste
7. Au fond de la boutique – Entrée du bois
8. Unités militaires

(Solution page 27)



LA PHRASE DU TRIMESTRE

« Mesdames, souriez afin que plus tard vos rides soient bien placées »

Madame de MAINTENON

Histoire d'une famille au pays de Saint Bauzille de Putois à l'époque des guerres de religion

Suite des numéros 86 & 87

Je me souviens comme si c'était hier du jour de 1731 où Jean Gay, qui était devenu adulte, et sa femme Marie Puech firent baptiser leur fils aîné Jean à l'église d'Agonès. Eux-mêmes avaient choisi de ne pas se marier pour ne pas aller à l'église.

Ils avaient invité leurs amis. J'entendais des cris, des rires et les enfants qui jouaient dans les arbres. Marie, Anne sa belle-mère, Jeanne la sœur de Jean son amie Élise discutaient dehors tout en brochant.

- C'était le premier baptême d'un Gay à l'église catholique depuis un siècle, soupira Anne

- N'y pensez pas, lui répondit Marie, ce qui est le plus important c'est qu'il soit baptisé devant Dieu.

- Quand je pense que nous avons dû enterrer mon pauvre Jean dans le jardin, dit tristement Anne. J'espère que vous me mettrez près de lui

quand je mourrai. Je ne veux pas d'un curé à ce moment.

- Ca ne vous gêne pas le cimetière derrière chez vous, demanda Élise.

- Oh non, pas du tout, répondirent Anne et Marie en même temps. Nous sommes heureux d'avoir Jean près de nous.

- Nous n'avons eu ce problème et je ne sais pas comment nous ferons car nous n'avons pas de jardin pour enterrer nos morts. Il faudra sans doute les mettre au cimetière catholique, dit Élise qui avait l'air inquiète.

Maélie

Quelques années plus tard, le petit Jean qui avait grandi amoureux de la catholique Marianne Caizergues. Le vieux Caizergues ne voulait pas d'un nouveau converti dans sa famille. Jean décida alors

de devenir catholique pour de bon. Il se mit à aller à l'église tous les dimanches jusqu'à ce qu'en mai 1757, le curé Granier de Saint-Bauzille lui signe un certificat de bon catholique.

Durant tout ce temps son père n'arrêtait pas de lui dire qu'il faisait une bêtise, qu'il ne comprenait pas qu'il accepte de renoncer à tout ce qui comptait et qu'il ne lui pardonnerait pas cette trahison.

La veille du mariage, il y eut encore une dispute car le vieux Jean Gay, le père de Jean et de Louis avait décidé qu'il ne viendrait pas à la noce.

- Alors papa, tu viendras bien à mon mariage, supplia Jean

- Non, si tu t'étais marié avec une protestante je serais venu mais ne compte pas sur moi pour rentrer dans cette église.

- Papa, s'écria Louis, tu peux au moins venir au repas.

- Non, ces catholiques vont me regarder comme si j'étais un assassin.

- Mais je serais là moi et nos sœurs aussi. Tu pourras t'asseoir près d'elles.

- C'est décidé, je reste chez moi.

- Si tu ne viens pas, ça prouve que tu ne m'aimes pas, dit tout bas Jean.

Emilien, Auxence

Et il n'avait peut-être pas tort. Je le vis quitter la maison et s'installer à Agonès avec sa femme. Il était toujours ami avec son frère mais ne venait plus quand son père était là. Je me souviens très bien de la

Le pavillon de l'évêque



mort du vieux Jean. Il avait presque cent ans. Leurs amis protestants avaient défilé devant son lit de mort pour lui dire un dernier adieu.

Le lendemain on devait l'enterrer dans le jardin, près de sa femme et de ses parents.

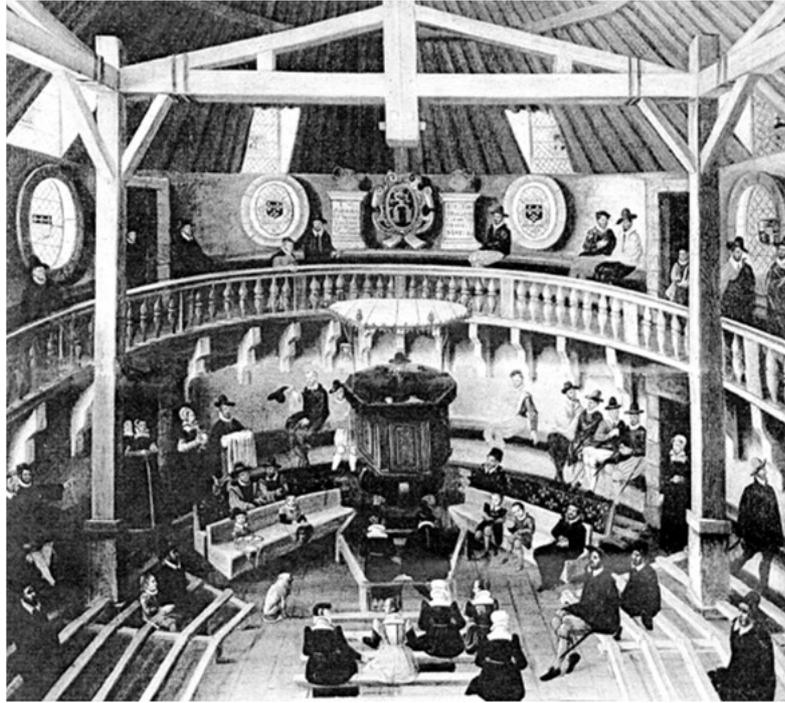
Lorsque tout le monde fut parti, Louis, sa femme Suzanne et Guillaume le troisième fils s'installèrent dans la grande salle pour discuter du testament du mort. Ils savaient que le vieux Jean m'avait donnée, moi la maison de la famille, à Louis et non pas à Jean comme on le faisait d'habitude.

- Jean va dire que notre père n'a pas été juste avec lui, s'exclama Guillaume.

- Je trouve que tu as raison, ajouta Suzanne.

- Oui, renchérit Guillaume, notre père a eu tort de se fâcher avec Jean pour une histoire de religion. Surtout que Marianne est très gentille.

- En tout cas je suis heureux de pouvoir garder la maison même si je suis triste pour



Un temple protestant

mon frère, dit Louis. Je ferai comme le voulais mon père. Jean lui a fait quand même beaucoup de peine et ce mariage a gâché la fin de sa vie.

Adrien, Clara

Dans les années qui ont suivi les Gay sont tous redevenus

catholiques, puis le mas a été vendu. Les protestants ont dû attendre la révolution française pour obtenir la liberté de pratiquer leur religion.

Aujourd'hui, l'église d'Agonès est toujours debout et a oublié l'incendie,

le château de Montoulieu et le vieux village sont tombés en ruines et reçoivent la visite des promeneurs du dimanche, le pavillon de l'évêque, seigneur de Saint-Bauzille, est abandonné.

Mais si nous écoutons ces vieilles pierres, si nous interrogeons le nom de quelques rues de Saint-Bauzille : l'impasse des Casernes où logeaient les dragons du roi, la rue du temple qui n'a jamais été reconstruit, nous n'oublierons pas notre histoire et nous saurons préserver cette fragile liberté, qui nous semble si évidente qu'on a du mal à imaginer qu'elle puisse un jour être menacée.



Impasse des Casernes

Préservons et respectons notre environnement

Le début de ce nouveau siècle est marqué par une très forte prise de conscience de l'influence de l'homme sur l'environnement. Les journaux, les émissions TV et tout autre support médiatique ne cessent de nous parler et nous informer sur le « respect de l'environnement ». Les très médiatiques « Grenelles de l'environnement », qui semblent avoir fait l'unanimité de l'ensemble des acteurs qui y ont participé, donnent une direction et des orientations nationales très favorables en matière d'environnement.

L'objectif d'atteindre un taux de 20 % en énergies renouvelables en 2020 permet de matérialiser ces orientations. Les annonces en termes de réductions d'émission de gaz à effet de serre d'une part, de réduction des consommations énergétiques, de préservations des nappes phréatiques et des fonds marins sont autant de points positifs qui démontrent que globalement la France est désormais engagée dans la bonne direction sur ce vaste sujet.

Ce contexte national est positif et porteur d'espérances, mais comment peut-il se matérialiser à l'échelle locale de notre village et de nos cas personnels ?

Il est important tout d'abord de se convaincre que la lutte contre le changement climatique ou tout autre action de préservation de l'environnement est du ressort de tous, chacun à son niveau et que si aujourd'hui la prise de conscience se fait au plus haut niveau de l'état, c'est parce que la grande majorité de la population est

désormais largement convaincue de la nécessité d'agir et prête à faire quelque chose personnellement.

Il est évident que les nombreux sondages en la matière ont fortement influencé nos instances gouvernementales. Alors, la première des choses à faire, c'est de se convaincre nous même et de convaincre nos concitoyens qu'il est important d'agir pour préserver notre planète. Il est parfois bon de se mettre en tête cette superbe maxime forte de sens : **« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » (St Exupéry)**

Plus concrètement, maintenant, chacun d'entre nous peut faire une action rapide, qui ne coûte rien et n'engage à rien en appelant EDF pour leur signaler que nous souhaitons ne consommer que de l'énergie « verte ».

L'association « **Bien vivre à St Bauzille de putois** » a été créée pour monter des projets dans le souci du respect de l'environnement et pour accompagner les habitants de St Bauzille de putois par des conseils et des supports dans leurs démarches personnelles en matière de développement durable.

Les actions que nous proposons touchent, pour certaines d'entre elles, à nos porte-monnaie, mais à y regarder de plus près, ces dépenses peuvent s'avérer judicieuses voire de très bons placements ou investissements :

- la réduction des consommations d'eau et d'énergie :

il est évident que les ressources les plus renouvelables et les plus respectueuses de l'environnement sont celles qu'on ne consomme pas ! Ne pas faire couler l'eau inutilement, préférer la douche au bain, arroser raisonnablement son jardin, installer des économiseurs d'eau sur les robinets, éteindre les lumières de pièces inoccupées, éviter les appareils avec des voyants de veilles, remplacer les lampes à incandescence par des lampes dites « basse consommation » sont autant de « petites » mesures à la portée de tous et dont les résultats cumulés sur l'environnement sont très significatifs. Au niveau des bâtiments municipaux, ces actions peuvent également être conduites. Une étude pour en évaluer le gain a été commandée par la municipalité ; les économies possibles attendues sont de l'ordre de 15%.

- la gestion raisonnée de l'eau est également un axe important.

Nous entendons souvent dire que l'eau sera l'un des enjeux majeurs du siècle à venir. Sur cette thématique, en tant que village en bordure de l'Hérault, il est important d'agir et d'être exemplaire. L'association « **Bien Vivre à Saint Bauzille de Putois** » travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois et a monté un vaste programme de sensibilisation et d'information des habitants sur la gestion de l'eau au niveau de la commune. Plus de 100 foyers se sont manifestés comme étant favorables à la gestion raisonnée de l'eau notamment en s'équipant de systèmes de récupération des eaux de pluie ou de recyclage des

eaux usées. L'association a déposé un dossier sur ce thème dans le cadre de l'appel à projet de la Région, « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau » afin d'obtenir un financement pour payer une partie importante du coût de ces équipements et de leur installation. Souhaitons que ce projet soit retenu et que les aides demandées soient accordées. Hormis l'installation de système de récupération d'eau de pluie et de recyclage individuel, ce projet comprend des actions de communication et de sensibilisation comme des cycles de conférences, un projet pédagogique avec les écoles du village et des pièces de théâtre avec les enfants du village.

- Installation de Chauffe Eau et de Chauffage respectueux de l'environnement :

Les Chauffe-Eau Solaire (CES), comme leur nom l'indique sont des systèmes qui permettent de chauffer l'eau sanitaire à partir du rayonnement solaire. Ils se composent d'un capteur d'environ 4m² à installer en toiture et d'une cuve comparable à un cumulus. Les CES sont désormais des systèmes fiables, robustes et très abordables financièrement car ils bénéficient d'une aide forfaitaire de la Région et d'un Crédit d'Impôt. En plus de l'aspect « Energies Renouvelables propres », l'investissement dans un Chauffe Eau Solaire permet de ne plus être dépendant des évolutions constantes du prix du gaz et des produits pétroliers et probablement bientôt de l'électricité. Pour le Chauffage de l'habitation, là aussi, il existe des nouveaux systèmes très performants et respectueux de l'environnement comme la géothermie, les chaudières à

bois nouvelle génération, les systèmes de chauffage solaire, ... Ces équipements sont tous éligibles au Crédit d'Impôt, ainsi une partie de leur coût (jusqu'à 50% pour certains d'entre eux) vous sera remboursée.

- Installation d'un générateur photovoltaïque :

un Générateur Photovoltaïque est constitué de panneaux photovoltaïques installés en toiture d'une superficie de 15 à 30m² pour un particulier et dans l'habitation d'un système de transformation de l'électricité (environ 1 m² au mur). Ces systèmes bénéficient aussi d'aide de la Région et du Crédit d'Impôt ce qui permet d'en réduire fortement l'investissement initial. Le générateur va produire de **l'électricité qui sera revendue en totalité à EDF à un tarif très intéressant de 55c€/KW/h dans le cadre d'un contrat passé avec EDF sur une période de 20 ans.** Le revenu lié à la vente de cette électricité permet de rembourser l'investissement initial entre 6 et 10 ans. **Le générateur rapportera ainsi pendant 10 à 14 ans un revenu constant et sécurisé.** Ce revenu sera proportionnel à la taille du générateur et peut être estimé à **2000€/an pour un générateur d'environ 20m².**

Au niveau communal, la municipalité a déposé un dossier et a obtenu un financement de la région pour installer deux générateurs photovoltaïques : un sur le Campotel et un sur le Bâtiment des anciennes écoles publiques en cours de réhabilitation. Les installations devraient avoir lieu début 2008.

Préserver notre planète est donc l'affaire de tous, à portée de tous. Des démarches



Exemple de citernes souples de récupération d'eau de pluie installées dans un vide sanitaire.

nombreuses et variées peuvent être entreprises par chacun d'entre nous. Si une volonté forte et massive se fait sentir, nous pourrions aller de l'avant tous ensemble et pourquoi pas faire de St Bazille de putois un « village exemplaire » du point de vue environnemental !

Contact :

- Volet EAU :

Frédérique CARCAILLET,
Valérie FOUET et Claudie
ALEXANDRE

- Volet ENERGIE :

Patrick CHOLET et Benoit
ROUVIERE

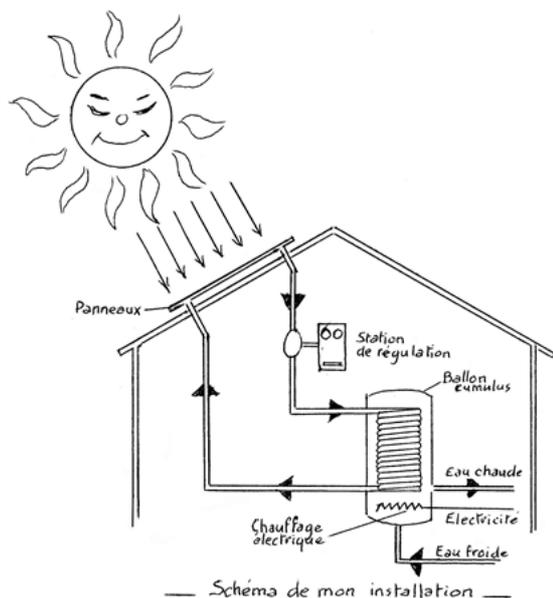
Association « Bien Vivre à St
Bazille de putois »
Site Internet [http://
bienvivrestbau.free.fr](http://bienvivrestbau.free.fr)
Tel : **04 67 73 59 22 ou
04 67 99 30 36**



Exemple d'un générateur photovoltaïque sur une maison individuelle.

Un exemple concret pour sauvegarder l'environnement...

et faire des économies, sommes-nous prêts à nous tourner vers les énergies renouvelables ?
Témoignage d'un Saint-Bauzillois



Le 21 octobre 2007, une association écologiste de St Bauzille nous présentait un projet de sauvegarde de notre environnement :

Comment économiser l'eau car elle viendra à manquer dans le futur par la pollution, les pesticides, la sécheresse, etc... ?

Une simple cuve enterrée récupérant l'eau de pluie, peut nous permettre d'économiser l'eau (et ce n'est qu'une solution parmi d'autres).

Comment devenir producteur d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, où les positionner, la surface, le budget, les subventions etc... ?

Passant devant le stand installé par l'association sur la place du Christ, je m'arrête et, tout en discutant avec un membre de l'association, je lui fais part de mon expérience, à savoir l'installation d'un

chauffe-eau solaire, depuis deux ans.

Alors, quelques personnes intéressées nous rejoignent pour avoir des renseignements techniques et financiers. Et j'explique mon cas : pour un meilleur rendement, l'exposition des panneaux solaires installés sur le toit (capteurs) est plein sud, leur surface est de 4 m². Ils peuvent aussi être installés en façade ou sur le sol.

D'une façon simplifiée, voici le fonctionnement : le soleil tape sur les panneaux : ceux-ci sont remplis d'un liquide (antigel) qui se réchauffe et, à l'aide d'une station de régulation (pompes) il est acheminé jusque dans le ballon d'eau (cumulus). Le système est très simple et très efficace, l'eau sort aussi chaude que de votre cumulus électrique. Quand la température demandée est atteinte (thermostat), la station de régulation bloque le déplacement du fluide, indique la température de chauffe et déclenche l'arrêt des pompes. Tout ceci se fait automatiquement. Pour une famille de quatre personnes, il est conseillé de prendre un ballon de 300 l.

De plus, cette eau chaude « solaire » peut être branchée directement sur votre machine à laver et /ou votre lave-vaisselle, vous faisant économiser encore plus d'électricité car les résistances de vos appareils électroménagers ne se mettent pratiquement pas en action.

Et quand il pleut me direz-vous ? Et bien une résistance électrique (dans mon cas) se

met en route (ou une chaudière à fuel, à bois ou à gaz selon le cas). Pendant combien de temps profitons-nous de cette eau chaude « solaire » exclusivement ? Du 15 mars à pratiquement fin octobre, suivant l'ensoleillement et chez nous, le soleil, on en a (comme des idées ?).

Et pourtant la France traîne les pieds pour s'équiper, comparée à l'Allemagne où il y a 4 fois plus de chauffe-eau solaires alors que l'ensoleillement y est moindre. Je pense que nous sommes frileux en matière de technologies nouvelles.

L'Etat devrait lui aussi réduire les coûts pour rendre accessible tous ces progrès. Il faudra rapidement franchir le pas car c'est notre environnement ou celui de nos enfants, c'est-à-dire notre vie à tous, qui est en jeu.

Mais nous ne nous en préoccupons pas assez et laissons cela à quelques « doux rêveurs ».

Et si c'était eux qui avaient raison ?

Coté budget : le chauffe-eau solaire complet coûte entre 3500 et 5000 euros voire plus selon le matériel et les besoins. Aide de la région : 700 euros, crédit d'impôt (si vous êtes non imposable, on vous rembourse) : 40% pour le moment. L'installateur doit avoir la certification Qualisol. Toutes ces données ont sûrement évolué depuis. Alors, qu'en pensez-vous ? Pour plus de détails, contactez-moi au 04 67 73 34 79

Pascal GUICHARD

sauvera l'eau, la pêche, la chasse et ... la sécurité sociale !

A la sortie du village de SAUVE dans le GARD, j'ai vu des vignes dont le sol est de la prairie; son propriétaire, viticulteur sur le domaine du Mas PIGNE, est producteur de délicieux vins biologiques.

Amis viticulteurs, cessez d'empoisonner la terre, l'eau, tous les êtres vivants, l'homme compris évidemment; le round up n'est pas inoffensif comme vous le dit la publicité, comme ne l'étaient pas les filtres en amiante qui servaient à filtrer le vin il y a quelques années. Et les farines animales? Et le D.D.T, les OGM ? Et les piles, etc. Cessons d'acheter les poisons vantés par la publicité.

La priorité de l'activité humaine de ce début de siècle est la conservation de la nature, bouleversée, détruite, par une exploitation qui accumule les POLLUTIONS; à chacun d'en faire la longue liste. Protection de la diversité des terres, des espèces animales et végétales, protection de l'eau, de l'air, des paysages, protection de notre vie, nous les humains, ignorants de cette élémentaire exigence.

L'écologie, c'est l'étude des milieux où vivent les êtres vivants et des rapports de ces êtres entre eux et le milieu; de cette connaissance découle la volonté d'un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement naturel. Tout le monde doit s'atteler à cette tâche en toute circonstance; ainsi l'Association Nationale des Chasseurs Ecologiquement Responsables (ANCER) s'est donné pour objectif de défendre la chasse traditionnelle en participant

auprès des pouvoirs publics et des associations de protection de la nature, à un aménagement concerté du territoire; une agriculture saine, respectueuse de l'environnement ; c'est l'élément déterminant d'une politique cynégétique profitable à toutes les espèces.

L'agriculture biologique sauvera la chasse, la pêche, la santé et par conséquent la sécurité sociale; il est bien connu qu'une saine alimentation réduit les risques de maladie.

En favorisant le retour en grand nombre de toutes les espèces sédentaires et migratrices, l'agriculture biologique généralisée, en France, en Europe et dans le monde entier, rétablira un équilibre naturel, avec ses prédateurs, dont le chasseur fait partie lorsqu'il est bon gestionnaire de la faune chassable.

Sur les millions de lapins que comptait notre territoire avant la terrible myxomatose, le prélèvement des chasseurs était sans conséquence; les désherbants et pesticides ont aggravé ce fléau, atteignant les oiseaux, les libellules ... les escargots, les écrevisses ... etc., etc.

Amis chasseurs, dans le feu qui a cuit votre côtelette, ne faites pas consumer le plastique de l'emballage ou de la bouteille d'eau minérale. Les petits ruisseaux font les grandes rivières; tout va à la mer et les poissons fixent le mercure; chaque geste a des conséquences sur la santé.

Les chambres d'agriculture ont une grande mission à remplir auprès des gouvernements qui se

succèdent, auprès des agriculteurs d'abord et de toute la population; l'Etat a une immense mission éducative à faire passer par l'école, de la maternelle à l'université, avec les associations des parents d'élèves et la municipalité, la communauté des communes.

Tout le monde doit être mobilisé, les chambres de commerce, les chambres des métiers, les associations de consommateurs (au fait, êtes-vous abonnés à l'U.F.C. Que choisir ?).

La puissance par le nombre, c'est nous, les consommateurs citoyens et non quelques sociétés anonymes mondialisées dont le siège social est aux USA, en Chine, etc...

Achetons les produits de l'agriculture biologique, pour notre santé, pour notre plaisir du goût retrouvé, pour encourager les agriculteurs biologiques de France et des pays du tiers monde.

Pour tous les enfants, les écoliers, les étudiants, les adultes, une alimentation saine est primordiale; les cantines scolaires, les restaurants universitaires et d'entreprises doivent donner l'exemple; ça commence à bouger en France, les grandes surfaces ont des rayons BIO, avec œufs, viande, volailles, légumes etc... Nos villages dits de l'arrière pays ont intérêt à jouer cette carte de la qualité BIO et refaire les façades avec des enduits BIO.

Adopter le BIO, c'est choisir une ECOLOGIE pour la planète et donc une qualité de vie pour soi-même et les générations à venir.

Jacques BORIE

Le coup de pompe de l'hiver

Le froid arrive, les journées sont courtes, la réserve d'énergie prise pendant l'été s'amenuise.

Comment affronter l'hiver sans baisse de tonus ? Une bonne hygiène de vie, de bonnes nuits de sommeil, des repas équilibrés et quelques compléments alimentaires permettent à l'organisme de tenir le choc.

Si le petit déjeuner est trop léger, la baisse de régime en fin de matinée est inévitable : fatigue physique et intellectuelle dues à une légère hypoglycémie entraîne un sous régime pour notre organisme qui n'arrive plus à assurer une activité normale.

Un bon petit déjeuner complet comprend thé ou café, bons stimulants du système nerveux qui augmentent la vigilance et améliorent les performances cognitives, laitage, fruits ou jus de fruits, sucres lents (pains, céréales). En milieu de matinée, croquer rapidement un biscuit, un

carré de chocolat ou un fruit sec.

Très nourrissant, le chocolat est l'aliment anti-coup de pompe par excellence, de quoi déculpabiliser les gourmands ! Le cacao est une source d'énergie importante, riche en vitamines, en anti-oxydants et autres composants bénéfique sur le système nerveux central, meilleure transmission de l'influx nerveux, augmentation des performances intellectuelles, effet psycho stimulant et anti-dépresseur. De plus, la consommation de chocolat stimule la sécrétion d'endorphines qui sont les molécules du bien être.

La vitamine C a une action directe sur les phénomènes de fatigue musculaire et intellectuelle et intervient dans le mécanisme immunitaire : les besoins sont d'ordinaire couverts en mangeant fruits (agrumes, baies) et légumes frais.

Pour les minéraux, le

magnésium, indispensable au bon fonctionnement musculaire et nerveux, est actif contre le stress. Le fer joue un rôle majeur dans la synthèse de l'hémoglobine dont dépend le transport de l'oxygène aux muscles et au cerveau. Dans les phénomènes de fatigue avérée, les cocktails vitamines + minéraux sont bénéfiques pour retrouver un bon état général.

Le ginseng est une plante utilisée depuis plus de 5000 ans en médecine chinoise ; ses vertus sont : stimulation de l'activité cérébrale et physique, mémorisation, diminution de la fatigue et du stress.

Quant à la gelée royale, elle a aussi ses qualités et ses adeptes : très riche en vitamines, en acides aminés essentiels, elle régénère et régule les fonctions organiques et par là, notre vitalité.

Michèle BRUN

Impact de la nourriture bio sur la santé

D'après les informations de la principale association italienne de consommateurs Altroconsumo, le bio n'est pas forcément bon pour la santé.

Six catégories d'aliments très répandus ont été examinées mais cette liste très courte ne concerne que le petit déjeuner : lait, yaourts, confiture, biscuits, céréales, biscottes.

Ont été évaluées la qualité des composants et la présence d'agents contaminants, hormones,

mycotoxiques, pesticides).

Les résultats montrent que les produits bio contiennent souvent beaucoup de graisses, de sucres, de sel et d'additifs, parfois même plus que les produits industriels.

Les huiles de palme ou de coco sont de mauvaise qualité et dans les yaourts bio se retrouvent souvent des composés peu naturels tels qu'épaississants, colorants, arômes, gélifiants.

Il n'y a aucune démonstration d'un effet bénéfique en terme

de santé publique chez les consommateurs de produits bio et l'Union européenne, en définissant les standards nécessaires pour prétendre au label bio, a précisé que choisir ce type d'aliments était bénéfique pour l'environnement mais pas nécessairement pour la santé. Manger bio est un acte éco-responsable et non un acte de prévention médicale.

Michèle BRUN



A partir d'un territoire s'étalant du VIGAN à SUMENE et ses environs, nos voisins cévenols cultivent sur de magnifiques terrasses parées de murs de schiste, la célèbre « rayolette ».

Plus connue sous le nom d'oignon doux des Cévennes, elle a obtenu en 2003 l'appellation d'origine contrôlée.

Cette récompense méritée a été la consécration d'un long et difficile parcours réalisé par ces gens dont on connaît le courage, l'opiniâtreté et la rudesse à la tâche...

Le cévenol s'adapte tant bien que mal au gré du temps qui passe, dans un environnement austère, entre sécheresses brûlantes, grêles et orages violents.

Ce patrimoine et ce terroir ont l'avantage d'allier une production maîtrisée en osmose avec l'écosystème environnant. Il faut dire qu'à l'origine ces montagnards n'étaient pas seulement des agriculteurs mais également des bergers, des bûcherons, ils travaillaient le cuir et la laine. Toutefois la plus grande richesse locale fut la sériciculture (l'élevage du vers à soie), à l'époque où le mûrier était le roi des Cévennes devant le châtaignier...

Il rayonnait alors sur ces « étagères » abritées des vents dominants assurant ainsi la prospérité à une région plutôt déshéritée.

Depuis les années 60, date du déclin de cette manne financière inter-régionale, les traversiers libérés par

l'arrachage des mûriers se sont couverts peu à peu de cultures offrant aux regards une touche verdoyante remarquable sur les flancs de ces profondes vallées où l'on sent bien le travail acharné des hommes depuis l'aube des temps...

Il faut savoir que dans cette culture tout est fait manuellement. Le semis est effectué après désinfection du sol à la vapeur et apport d'engrais durant la première quinzaine de février. On repiquera les plants au début du mois de mai, ensuite ils seront arrosés tout l'été en fonction de la pluviométrie jusqu'à l'arrachage complet vers la fin du mois d'août. Etalés au soleil pendant deux ou trois jours, le promeneur pourra contempler cette multitude de bulbes dorés séchant à même le sol. Par la suite ils seront mis en cagettes et stockés à l'intérieur de chambres froides pour une conservation optimum.

L'appellation A.O.C. a été attribuée selon plusieurs exigences concernant notamment le terroir, mais aussi l'exposition élevée, entraînant moins de risques de maladies, par conséquent moins de traitements. Les anciens, par commodité d'arrosage, cultivaient les fameuses « cèbes »* à proximité des cours d'eau en fond de vallée, utilisant l'incontournable

Recette facile :

Confiture d'oignons.

Eplucher et émincer un bon kilo d'oignons. Dans un faitout, déposer les oignons dans deux cuillérées d'huile chaude. Ajouter un litre de vin blanc sec et deux poignées de raisins secs blancs. Saler, poivrer et couvrir. Laisser cuire doucement pendant une heure à une heure trente. Ce mets est excellent avec des viandes grillées.

« asagadouïre »*. Un déplacement topographique fut donc nécessaire, cette réadaptation a pu se réaliser grâce au progrès (pompes performantes, bassins de rétention, retenues collinaires) entraînant des investissements lourds mais inévitables pour la pérennité de cette culture.

En considération de la pénibilité de cette dernière et en guise de conclusion nous devrions nous interpellier un peu sur les origines de l'expression populaire « se faire l'oignon », sans toutefois laisser les larmes venir vous troubler les yeux !!!

** oignons * arrosoir*

Je remercie Monsieur PANAFIEU Claude de l'ARBOUX pour sa collaboration et son accueil chaleureux.



Main dans la main

Il était une fois une petite fille qui s'appelait Emilie. Elle avait six ou sept ans et rendait heureux ses parents et ses frères et sœurs plus âgés qu'elle, tellement elle était gentille, vivante, gracieuse et toujours souriante. Avec sa famille, elle habitait une petite maison, au bout du village, juste à côté d'une autre petite maison, occupée par une dame et son petit garçon, Marc, qui avait à peu près le même âge qu'Emilie. Cette dame n'était là que depuis cet été et ne connaissait personne. On se disait bonjour quand on se croisait, par politesse. Mais Emilie s'était tout de suite aperçue qu'il y avait quelque chose de particulier chez Marc. Dans le jardin, il ne quittait pas sa maman de la main. Et, quand elle était occupée ailleurs, il ne se déplaçait que rarement, très lentement, un bâton à la main, avec lequel il tâta le sol, le muret ou les deux marches devant la maison, le regard comme perdu dans le vague.

- Pourquoi il fait ça, maman ? avait demandé Emilie, inquiète.

- Tu sais, Emilie, toi, tu as des yeux pour voir autour de toi. Moi aussi. Et c'est bien, parce que tu peux faire un tas de chose, me regarder, faire attention où tu marches, regarder la télévision, et bientôt tu pourras lire et écrire. Mais si tu fermes les



yeux, tu ne pourras plus rien faire de tout ça. Et bien Marc, c'est comme s'il avait les yeux fermés tout le temps. Parce que ses yeux ne marchent plus.

- Et pourquoi ils ne marchent plus ?

- Je ne sais pas. Peut-être qu'il est né comme ça. Tu sais, il y a des bébés qui naissent avec des malformations : par exemple un pied « bot », c'est-à-dire déformé, ou un défaut dans la mâchoire. Des fois on peut opérer. Des fois on ne peut pas. Et le défaut reste toute la vie.

- Il doit être malheureux !

- Sans doute. C'est pourquoi il faut être gentille. Il a eu moins de chance que toi.

Si tu veux jouer avec lui, c'est possible, mais il faut toujours faire attention, ne pas le bousculer, par exemple. Et aussi quand tu lui parles, il ne faut pas oublier qu'il ne voit pas comme toi » Et sa maman lui a parlé encore un long moment.

Emilie l'écoutait, silencieuse, l'air concentré, le regard un peu triste.

Mais le soir tombait, en cette fin d'été et à quelques jours à peine d'une nouvelle rentrée scolaire. Revenue à la maison, et contrairement à son habitude, elle n'a pas joué, elle n'a pas parlé. Elle est restée assise dans un coin, sans dire un mot.

- Hello, Emilie ! Qu'est-ce qui t'arrive ? Tu as perdu ta langue ? lui demande son frère.

- Laisse-là tranquille, lui dit maman, et va mettre un peu d'ordre dans ta chambre. Et toi aussi, dit-elle à sa grande sœur. La semaine prochaine, c'est la rentrée »

Les deux aînés partis, la maman a pris le papa à part et, à voix basse, lui a dit pourquoi Emilie n'était pas, ce soir, la fillette vivante, bavarde, joueuse et remuante des autres jours.

Le lendemain matin, Emilie est sortie sur le pas de la porte et a guetté la porte de la maison voisine. La maman de Marc est sortie la

première pour aller faire ses courses.

- Bonjour Emilie

- Bonjour Madame »

Puis, un moment plus tard, lentement, Marc est sorti, son bâton à la main.

- Bonjour Marc, a dit la fillette en souriant.

- Bonjour Emilie. Tu es là, déjà » fit le garçonnet en tournant son visage vers elle, comme s'il la voyait. Il s'est approché de la haie qui séparait les deux jardins, les mains en avant. Emilie s'est avancée, les yeux dans ses yeux à lui qui avaient l'air de contempler le ciel par-dessus sa tête à elle.

- Ta maman est partie, dit-elle

- Oui, je sais, elle est allée faire des courses. Il n'y avait plus rien à manger à la maison.

- Elle t'a laissé tout seul ?

- Oui, mais elle va vite revenir

- Tu t'ennuies pas quand tu es tout seul ?

- Oui, des fois. Je voudrais bien lire. Mais je ne peux pas. La télé, c'est pas mon truc. Mais j'aime bien la musique.

- Moi aussi, tu sais.

- On pourrait l'écouter ensemble de temps en temps, si tu veux. J'ai beaucoup de disques et de CD, c'est bien mieux de les écouter à plusieurs. Après on peut en parler.

- Oh oui, ça serait chouette.

Je vais le dire à mes parents

- Moi aussi ...Tiens, je crois que maman arrive, dit-il en portant la main à son oreille. On va lui demander »

Et c'est ainsi que débuta une relation qui devait se renforcer peu à peu au cours du temps. En effet, avec l'appui des parents des deux côtés, les deux enfants se sont réunis régulièrement pour écouter du Mozart, du jazz ou du rock, etc. , et en discuter ensemble. Leurs goûts n'étaient pas toujours concordants, mais chacun écoutait les raisons de l'autre avec beaucoup d'intérêt.

Puis il y a eu la rentrée des classes. Emilie a retrouvé ses copains et ses copines, mais s'est attachée à accompagner au plus près Marc, pour qui la présence dans une classe « normale » posait beaucoup de problèmes. Les instituteurs et institutrices étaient inquiets. Mais surpris aussi de l'attachement entre les deux enfants, de la volonté extraordinaire d'Emilie qui pourtant, jusque là, n'était pas surdouée scolairement. Lui, par contre montrait des qualités d'intuition et des aptitudes pour s'adapter remarquables. Une étrange complicité s'était installée entre les deux enfants. Par exemple, chaque fois que la maîtresse dessinait une lettre, ou même un mot au tableau, ou un dessin, Emilie en faisait de même dans la main ouverte de Marc quitte à ce qu'il essaie de reproduire le même geste

dans celle d'Emilie, pour savoir s'il avait bien compris. C'est ainsi qu'au bout d'un certain temps, Marc est devenue capable d'écrire sur l'ardoise, des lettres d'abord, puis quelques mots, sans les voir bien sûr.

Mais il y avait un domaine où Marc était le meilleur de tous, celui du son et surtout de la musique en particulier. Très vite, il a entraîné tout le monde dans la pratique de la chorale. De plus, doué d'une mémoire exceptionnelle, il absorbait toute connaissance nouvelle avec une extraordinaire efficacité. Emilie était toujours à ses côtés pour compenser les inévitables lacunes dues à son handicap, par des interventions imprévisibles toujours très efficaces. Mais aussi pour le suivre dans le monde de la musique dans lequel ils se sont épanouis ensemble.

C'est ainsi que le temps a passé pendant lequel ces deux êtres étaient devenus inséparables. Et un beau jour, c'est sans surprise que leurs parents, réunis pour un anniversaire, les ont entendus dire : « Quand on sera grands, on se mariera ». Ce qu'ils ont fait, d'ailleurs, quelques années plus tard, lui était devenu pianiste et elle chanteuse. Et ils vécurent heureux.

Jean SUZANNE

Que nous réserve l'année 2008.

Il est encore temps de vous souhaiter à tous, une bonne et heureuse année 2008, le bonheur et la santé et surtout pour certains un emploi...

Des donateurs fidèles, de nouveaux donateurs ont exprimé par écrit leurs félicitations envers l'équipe du Lo Publiaire, nous les remercions vivement, ils nous donnent un nouvel élan pour l'année qui commence. Le pot annuel aura lieu le **samedi 29 mars** à partir de 18 heures 30 à la salle Polyvalente de St Bauzille de Putois. Chaque donateur recevra un courrier personnel qui confirmera cette date...

Le 11 novembre:

La Cérémonie de la Commémoration de la Victoire du 11 novembre 1918, a regroupé de nombreuses personnes autour du Monument aux Morts, des parents avaient accompagné leurs enfants à la grande satisfaction des Anciens

Combattants et des élus présents. Ils oeuvrent avec beaucoup de dévouement et d'efficacité pour que la mémoire combattante résiste à l'usure du temps et aux changements de générations, pour que se développe l'esprit civique qui permet de vivre ensemble dans de bonnes conditions et surtout pour faire preuve de solidarité envers tous ceux qui en ont besoin. Leurs actions communes sont de promouvoir le Devoir de Mémoire auprès des jeunes et surtout de leur faire prendre conscience des responsabilités qui seront bientôt les leurs lorsqu'ils deviendront citoyens à part entière.

GANGES 1900 :

Ganges avait retrouvé un décor que nous avons pu admirer sur des anciennes cartes postales. La fontaine du centre ville, cette haute colonne entourée d'un bassin, où l'on pouvait imaginer des gens qui bavardaient assis sur la margelle. Les devantures des magasins étaient aussi décorées, par exemple la pharmacie avec ses vases en porcelaine, ses instruments chirurgicaux qui faisaient penser à un maréchal-ferrant. Ganges avaient retrouvé l'atmosphère d'antan. Un mariage en habits d'époque, le Maire, les mariés, les témoins, les invités, en chapeaux, en frac, en robes noires, les ombrelles. Une chorale entonnait les airs anciens repris en chœur par les spectateurs. Des vélos avec une seule grande roue, il fallait être un équilibriste pour l'utiliser, une calèche tirée par un magnifique percheron, dirigée par une main de maître et avec dextérité à travers la foule, les vieilles voitures ajoutaient une note de vérité à tout ce spectacle. Le glas sonnait avec force, les

pompiers partaient en courant en poussant une pompe à bras. Les terrasses des cafés étaient bondées de monde, les trottoirs étaient trop étroits. Cette plongée vers une autre temps a été une réussite, deux journées extraordinaires

Ecole publique du Thaurac :

Mme Hélène SIEGWALD, directrice de l'école publique du Thaurac, avec sa classe CM2, ont assisté à l'E.A.I. de Montpellier le 22 novembre dernier, à une journée du Devoir de Mémoire, avec dépôt de gerbe, chant de la Marseillaise, avec des ateliers de travail au sujet des deux guerres mondiales.

De plus pour juin 2008, avec les subventions des communes d'Agonès, Montoulieu, St Bauzille, de la Communauté de Communes, de l'o.N.A.C (Office Nationale des Anciens Combattants), de la Section des Anciens Combattants de St Bauzille, Fédération Nationale André MAGINOT, GR 163, un voyage scolaire de la classe CM2, vers les lieux du débarquement en Normandie organisé par Mme Hélène SIEGWALD, pour bien montrer la solidarité des Nations. Avec bien sûr la participation de cette classe au concours annuel du Prix de la Mémoire et du Civisme, dont les premiers prix sont remis à Paris.

La tornade de 1949 :

Un lecteur du Lo Publiaire m'a fait passer un article paru sur un journal de 1949, intitulé « la tornade du 10 juin a anéanti les récoltes de la région viticole de St Bauzille, la violence de l'ouragan a été telle que l'horloge du clocher et la toiture de l'abattoir ont été arrachés. Les feuilles des platanes jonchaient le sol... Des comités de sinistrés locaux se sont regroupés en comité intercommunal pour



Ganges 1900 : 8 & 9 septembre 2007
Le centre ville a retrouvé sa fontaine

formuler avec plus d'efficacité leurs revendications. Ils parlaient déjà de la crise de la mévente des vins... Quelques St Bauzillois se rappellent de cet événement, c'était un soir pendant le repas, l'un d'entre eux ajoutait même que des corneilles avaient été tuées par les grêlons... Un autre se rappelait qu'en octobre 1938, une véritable tempête s'était abattue sur St Bauzille, plus forte que celle de 1949, la cheminée de la filature, Grand-Rue, s'était écroulée, les rues du village étaient recouvertes de toutes sortes de gravats, une véritable désolation...



Insolite circulation dans les rues de Ganges

Nouvelles brèves

Jacques DEFLEUR

Les travaux d'assainissement de la Grotte des Demoiselles vont reprendre à partir du haut de l'escalier de la rue de la Roubiade où ils avaient cessé, jusqu'au Château d'eau en suivant la route puis tout droit vers la Grotte. Un nouveau surpresseur est prévu, le hameau de la Roquette sera branché et aura ainsi une meilleure pression d'eau.

La quatrième et dernière tranche, conduite d'alimentation des bassins de la Coste et le réseau rond point de l'Auberge à la Vierge, ainsi que le remplacement des tuyaux aciers en inox dans le bassin, va reprendre en janvier.

L'école maternelle : Le projet de son implantation au centre du village n'a pu être mis en place.

Il fallait donc trouver un emplacement disponible et propriété de la Commune pour éviter les longues démarches de l'expropriation qui peuvent durer des années. L'urgence de sa construction, demandée par la directrice de l'école, a conduit le Maire à choisir l'option de sa construction sur le stade. Celui-ci serait transféré sur le terrain à gauche de la route d'Agonès entre le carrefour de la coopérative vers le pont suspendu.

Point sur la saison estivale: Fréquentation de l'office du Tourisme:

Juillet baisse de la fréquentation de 7 %, on passe de 1922 à 1790.

Août augmentation de 3 % de 2037 à 2094 contacts.

Septembre très forte augmentation 120 % liée à Ganges 1900, avec notamment 538 contacts en 2 jours, 852 contacts en 2006 pour 1875 en 2007. Moyenne de visites sur le site internet:

juillet 166 visites par jour soit 5165. Août 139 visites par jour soit 4305. Septembre 115 par jour soit 3458.

Une nouvelle boutique : Isabelle Nouvelon ouvre la Terre Singulière, 55 rue de l'Eglise à St Bauzille : une salle d'exposition vente de sculptures, tableaux, pièces en grès. Renseignements : 06.08.35.16.15

Centre de loisirs - OMSC :

Création d'un "Atelier culturel spectacle musical" tous les jeudis et vendredis 17 h salle du Plan d'eau

Un Préau a l'école : Le père Noël a apporté aux parents d'élèves de l'école publique du Thaurac l'abri qu'ils attendaient depuis longtemps. Merci aux employés municipaux qui l'ont réalisé.



Un préau pour l'école du Thaurac

C'était une journée comme beaucoup d'autres de cet automne, temps incertain avec un vent frais, de gros nuages noirs passaient au-dessus de nos têtes, prêts à déverser une pluie fine, pénétrante...

C'était le repas de fin de saison de l'Association de la Joyeuse Pétanque, réservé aux licenciés et leurs conjoints. Si la météo le permettait un concours de boules était prévu dès 10 heures 30, pour l'apéritif et le repas la Salle des Rencontres avait été retenue.

Tous les passionnés par ce jeu s'inscrivaient pour le concours de boules car finalement le temps semblait peu à peu s'améliorer. Une surprise leur était réservée, une nouvelle technique, l'ordinateur allait remplacer le tirage avec des pions pour constituer les équipes et le graphique des parties.

Avec une amélioration pour mieux équilibrer les équipes, distinguer les pointeurs et les tireurs, à la grande satisfaction des joueurs, 3 parties seraient jouées par tous et jamais avec les mêmes partenaires. Par contre les aléas du terrain, de la forme, des caprices du bouchon, de la chance peuvent renverser les pronostics et ne pouvaient être prévus par le logiciel. Pour déterminer le vainqueur, très simple, seul les gagnants marquent les 13 points de la victoire.- Le système s'il donnait toute satisfaction sera retenu pour les vendredis de l'été 2008, avec bien sûr l'approbation, la gentillesse et la compétence à l'ordinateur de Oswald MARTIAL. Tout semblait se dérouler à merveille, les remarques comme « on n'a pas joué le jeu, il fallait tirer » avec l'approbation mesurée d'un public éclairé. Les cris de

stupeur devant la chance insolente d'un joueur, avec les rires du public devant les mines déconfites de ceux qui viennent de subir ce coup du sort et la joie débridée de ceux qui viennent d'en bénéficier car souvent il fait basculer la partie en leur faveur. C'était les signes que ce concours avait été pris au sérieux par tous les participants et que ce jeu était ludique et surtout méditerranéen. La première partie achevée, tout le monde se dirigeait vers la salle des Rencontres, l'heure de l'apéritif venait de sonner. Les conversations sur les parties les plus disputées allaient bon train, celles des épouses arrivées entre temps décrivaient leurs derniers achats, racontaient leurs voyages, les inquiétudes sur la santé des enfants et surtout sur les douleurs itinérantes de la famille TAMALOU, avec leurs remèdes, les tisanes, un guérisseur magnétiseur qui fait des miracles. . . Le verre de l'amitié malgré les affrontements sur le terrain, avec les sourires sur quelques surnoms lancés à la cantonade, Hervélade, par exemple quand le tireur enlève la boule de son partenaire, quand un joueur bien connu a souvent des coups de chance extraordinaires, son surnom «Le Lourdais », quand les pointeurs n'arrivent pas à approcher leurs boules du bouchon, un spectateur lance « il sent mauvais le bouchon ». L'ambiance était au beau fixe, les 98 convives se pressaient autour des tables placées en rectangle pour commencer le repas, l'estomac bien arrosé était déjà dans les talons. Tout le monde se précipitait sur les entrées, salades diverses préparées par les Madelons. Le silence régnait dans la salle des bruits de fourchettes

et couteaux seulement. Puis les langues se sont déliées, en attendant la grillade. Alors c'était la chanson traditionnelle « Le Tatoué » de FERNANDEL, interprétée par le talentueux Louis OLIVIER, comme une chanson de geste, avec l'accent du dur à cuir. Les applaudissements nourris du public ont prouvé une fois encore toute son admiration en faveur de son doyen. Son ami Robert BALLAND, l'a surnommé « le Cadet », car il joue aux boules encore comme un jeune, rappelez-vous, il a disputé le Championnat de l'Hérault, vétérans. Cette grillade traditionnelle nous replongeait délicatement mais avec nostalgie vers ces vendredis des mois de juillet et août car c'était celle de la fin de saison.

Le président André ROUGER, prenait la parole et se félicitait d'être entouré par une équipe entreprenante et volontaire, il remerciait vivement le Maire d'abord pour sa présence en famille, et toute l'aide que lui apportait ses services techniques en de maintes occasions. Le Maire de St Bauzille répondait en saluant le dynamisme de la Joyeuse Pétanque, qui par les nombreuses manifestations qu'elle organise, participe à la renommée de notre village au-delà de nos frontières, avec ses magnifiques Berges de l'Hérault.

Le dessert clôturait ce repas convivial, où la bonne humeur a régné, chacun a quitté la table heureux, en souhaitant tous ses vœux de réussite pour la saison prochaine 2008. Elle sera fertile en événements comme le prouve le calendrier, 2 championnats de l'Hérault, seniors et jeunes...

Joyeuse pétanque Saint Bauzilloise

CONCOURS DEPARTEMENTAUX, CHAMPIONNAT DE L'HERAULT - SAISON 2008

Pâques : samedi 22, dimanche 23, lundi 24 mars 2008 :

Concours triplettes 300 € plus les mises
Concours féminin doublettes 25 % plus les mises

Dimanche 27 avril 2008 :

Concours triplettes 300 € plus les mises
Concours féminin 25 % plus les mises

Samedi 3 et dimanche 4 mai 2008 :

Championnat de l'Hérault triplettes masculines (128 équipes) Championnat de l'Hérault doublettes féminines (4 équipes)

Pentecôte : dimanche 11 et lundi 12 mai 2008 :

Concours doublettes 300 € plus les mises
Concours féminin doublettes 25 % plus les mises

Samedi 14 et dimanche 15 juin 2007 :

Championnat de l'Hérault "Minimes - Cadets - Juniors

Mardi 19 août 2008 :

Concours doublettes 300 € plus les mises
Concours féminin doublettes 25 % plus les mises

Le mot du Comité des Fêtes.

Chers amis,

Voilà une nouvelle année qui s'annonce. Une fois de plus et dans un souci de constante amélioration, nous faisons la promesse d'être meilleurs encore. Il en va de même pour le Comité des Fêtes, voici pour lui une nouvelle saison qui s'annonce. Mais celle-ci a un goût différent des années précédentes car comme annoncé lors du repas de la Fête cet été, l'équipe dirigeante en place depuis 2001, souhaite passer la main.

Ceci ne nous empêche pas cependant de travailler déjà à la fête 2008 (du 8 au 11 Août), et de faire en sorte qu'elle soit encore plus belle que celles que vous avez vécues ces dernières années : la fête ouvrira le vendredi par un spectacle folklorique ou grands et petits pourront danser et ouvrir la fête dans une ambiance « famille » suivie en soirée d'un spectacle ambiance « discothèque ». Pour les samedis et dimanche, les orchestres sont réservés : Cocktail de Nuit et Les

Méditerranéens. Pour ce qui concerne le lundi soir, nous sommes à la recherche d'un spectacle pour animer le repas champêtre. En ce qui concerne les animations taurines, elles seront toujours d'actualités et peut-être plus encore...

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2008.

Festivement vôtre.

Méchine, méginette : quelle histoire !

Un connaisseur m'a apporté quelques précisions à la recette de la méchine... ou plutôt « méginette ». Le terme est plus affectueux, plus sympathique, plus proche de la cuisine familiale ! Va pour la méginette, que l'on préférera au vin – « à l'au, c'est pour ceux qui sont au régime ! »- et

dans laquelle on mettra un morceau de choix, un morceau de roi (qui rend ce plat plus luxueux !!!) : le foie. Pour certains, mais pas pour tous, le foie entre dans la composition du « dur ». Dernier secret : vous préférerez la méginette de « cabrit » (chevreau) à cette

d'agneau. Elle est saisonnière mais, paraît-il, bien meilleure. Voilà !!! Si vous avez quelques commentaires ou des recettes traditionnelles que vous souhaiteriez partager, n'hésitez pas ! Bon appétit !!!

Isabelle NOUVELON

Présents : Mr J. CAUSSE, Mr M. MARTIAL, Mr E. PETRIS, Mr A. BERTRAND, Mme S. GRANIER, Mme M.C. ESPARCEL, Mr E. BOURGET, Mr P. TRICOU, Mme H. POISSON, Mme M.J. CAIZERGUES, Mr Ph. LAMOUREUX.

Mme M.C. ESPARCEL est nommée secrétaire de séance.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC d'assainissement collectif

Choix du délégataire et approbation du contrat
Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif. Le rapport du Maire, le rapport de la commission et le projet de contrat de délégation ont été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au choix de l'entreprise **SAUR** pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le choix de Monsieur le Maire

DECIDE en conséquence de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société **SAUR**

APPROUVE le projet de contrat de délégation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC d'eau potable

Choix du délégataire et approbation du contrat
Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable. Le rapport du Maire, le rapport de la commission et le projet de contrat de délégation ont été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au choix de l'entreprise **SAUR** pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le choix de Monsieur le Maire

DECIDE en conséquence de confier l'affermage du service d'eau potable à la société **SAUR**

APPROUVE le projet de contrat de délégation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/123 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Compte tenu du départ à la retraite de Madame RIGAL qui a été remplacée par Madame OLLIER du 1^{er} juillet au 31 août 2007 et à partir du 1^{er} septembre par Madame LUCIANI POURTEAU, le Conseil Municipal prend acte de cette situation et décide d'allouer à chacune l'indemnité prévue au prorata du temps passé sur l'exercice.

Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et notre commune dans le cadre d'un Contrat Temps Libre a pu se prolonger en 2006 par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse Transitoire pour le volet Jeunesse.

Pour prolonger ce partenariat et compte-tenu de l'évolution de la réglementation et de la nouvelle délégation de compétence enfance à la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Sumènoises, le renouvellement de notre contrat doit, dès cette année, s'inscrire dans la démarche intercommunale et poser les bases du futur contrat de territoire « Cévennes Gangeoises et Sumènoises ». Pour cela le nouveau contrat doit être signé avec les communes de Ganges et St Bauzille de Putois pour la période 2007/2010. En 2008, un avenant à ce contrat sera signé pour intégrer le volet enfance géré par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20heures.

Présents : Mmes ALLEGRE M.A ; AFFRE F ; LAMOUREUX C ; MARTIAL V ;

MM. CARLUY R ; ISSERT M ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B.

Absents : CICUT G (procuration à BRESSON)

MARIN N (procuration à CARLUY)

OLIVIER D (procuration à ALLE)

TONADRE MH

I APPROBATION DU PADD

Le PADD qui avait été voté en 2004 n'étant plus en phase avec la situation actuelle, il convient de le réactualiser.

Une version mise à jour a été examinée par la commission chargée des travaux d'élaboration du PLU, puis soumise à l'approbation du Conseil Municipal qui avait pu en prendre connaissance avant la réunion.

Compte tenu des éléments contenus dans ce document, le

conseil l'adopte par 9 voix pour et 5 voix contre.

II PROJET DE CLASSEMENT DU RESEAU KARSTIQUE SOUTERRAIN DE LA GROTTTE DES DEMOISELLES ET DU PAYSAGE DE SES ABORDS.

Un projet de classement au titre des sites remarquables du réseau souterrain karstique de la Grotte des Demoiselles et du paysage de ses abords est actuellement à l'étude de la DIREN.

Le classement a pour objet le maintien des lieux en l'état où ils se trouvaient au moment de la décision. Les travaux d'entretien et d'exploitation qui n'entraînent pas d'altération du site restent naturellement autorisés.

La commune doit faire connaître son avis sur la délimitation envisagée avant que le projet soit soumis à une enquête administrative préalable.

Le Conseil approuve par 9 voix pour et 5 voix contre, le

périmètre de protection tel qu'il est défini.

III DELEGATION POUR NEGOCIATIONS

Le projet de construction d'une nouvelle école a des difficultés à voir le jour à cause du manque de terrains.

Il s'agit donc de mener une réflexion afin de trouver une nouvelle implantation. Certains terrains de la commune sont susceptibles d'être vendus. Monsieur le Maire propose donc de rencontrer les propriétaires et de négocier avec eux des possibilités d'acquisition.

Par 9 voix pour et 5 contre, le conseil municipal donne délégation au maire pour effectuer ces démarches.

IV DECISION MODIFICATIVE

Par décision modificative en date du 24 août 2007, le Conseil Municipal avait décidé de débiter le compte 681 (en dépense de fonctionnement) de 7 700 euros et avait omis de débiter en contrepartie le compte 28 (en recettes d'investissement) de la même somme.

Il convient donc de régulariser cette situation par l'écriture suivante :

Section d'investissement :

Recettes	Dépenses
C/2815 : - 7 700	C/2315 : - 7 700

Le Conseil approuve cette modification à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 16 octobre 2007

Ordre du jour :

Monsieur le Président précise que tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés et approuvés par la commission des finances et du personnel réunie le 8 octobre 2007, il passe la parole à monsieur Servier, Vice-président.

1. Tableau des effectifs

Monsieur Servier commente le tableau qui a été adressé aux délégués et précise les deux modifications intervenues depuis la réunion de la commission. Monsieur Rigaud souligne la continuité de l'effort fait par la Communauté de communes pour transformer des emplois précaires en emplois permanents. (voir tableau ci-joint)

Adopté à l'unanimité.

2. Avenant financier 2007 à la convention entre le CDT 34 et la Communauté de communes.

Il convient comme tous les ans d'adopter l'avenant financier 2007 à la convention entre le CDT 34 et la communauté de communes pour le paiement des frais de déplacements de l'animateur territorial.

Le montant des frais à la charge de notre collectivité est de 1 200 €. Il est précisé que le même accord existe avec le CDT du Gard pour un animateur dans le ce département.

Adopté à l'unanimité.

3. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération réhabilitation du Théâtre Albarède.

Suite à la délibération du 5 juin 2007 adoptant le nouveau plan de financement de l'opération réhabilitation du théâtre Albarède, il convient d'adopter l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'équipe d'architectes en fonction du nouveau montant de travaux.

Il est soumis à la commission, la proposition de calcul du nouveau forfait d'honoraires suite au calage de l'estimation des travaux en phase esquisse.

Le montant prévisionnel initial des travaux HT à la signature du contrat lors de la consultation au mois MO était de 850 000 €.

Le forfait d'honoraires au taux de 14,12 % était de 120 000 € HT (143 520 € TTC)

Le montant prévisionnel des travaux phase esquisse valeur mars 2007 validé par délibération du 5 juin 2007 est de 1 245 000 € HT.

Le forfait d'honoraires après avenant n°1 ressortirait à 165 000 € HT (197 340 € TTC), taux de 13,25 %.

La commission d'appel d'offres donne un avis favorable à cet avenant n°1.

Monsieur Servier précise que la commission des finances a donné un avis favorable à cet avenant. Compte tenu des sommes importantes en jeu, nous serons en droit d'être particulièrement exigeants dans la gestion de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

4. Décisions modificatives.

Monsieur Servier explique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits.

. Section de fonctionnement :

- Chap 012 article 64 168 (emplois aidés)	- 10 850 €
- Chap 66 article 66 111 (intérêts de la dette)	+ 6 800 €
- Chap 66 article 66 15 (intérêts ligne de trésorerie)	+ 4 050 €

. Section d'investissement :

- Opération 906 (information des écoles) 2183	+ 1 560 €
- Opération 915 (travaux de sécurité) 2313	+ 6 500 €
- Opération 921 (amélioration des bâtiments) 2313	+ 5 000 €
- Opération 929 (cour du Thaurac) 2312	+ 8 000 €
- Opération 916 (extension école du Thaurac) 2313	- 21 060 €

Adopté à l'unanimité.

5. Renouvellement du bail du cinéma Arc-en-ciel.

Monsieur Servier rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les exploitants du cinéma. Il propose de renouveler avec eux le bail à l'identique (bail administratif d'un an).

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Gaubiac s'interroge sur la couverture de notre territoire par la TNT.

Monsieur Rigaud indique les démarches qu'il a faites auprès de TDF. Malheureusement notre territoire se situe encore dans une zone d'ombre.

Monsieur Toulouse indique que le cas est identique côté Gardois.

Monsieur Jean-Paul Causse demande si la commune de Gornies figure dans le programme du développement du haut débit initié par le Conseil Général de l'Hérault.

Monsieur Rigaud indique que toutes communes Héraultaises de notre territoire seront desservies.

Monsieur Rigaud rappelle aux élus, la rencontre avec madame Grandjean en juillet au sujet du téléthon. Il demande aux maires de faire leur possible pour mettre en place un relais (associatif par exemple) dans leur commune pour cette importante manifestation.

Monsieur Toulouse informe le Conseil que le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique de la déviation du

Présents: Mme LEONARD Anne Marie, Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem., CAZALET Eric, LEBON Cédric, PONS Nicolas

Excusés : Mme COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA.Marjorie, THARAUD Laurence, Mrs CLAUDE Gérard, CORVEZ Michel

Secrétaire de séance élue à bulletin secret : Mme LEONARD Anne Marie

1/ Logements sociaux : Aménagements extérieurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Hérault Habitat ne fait pas d'aménagement autour des logements en construction. La commune s'est engagée à faire la délimitation des jardins situés devant les appartements ainsi que certains aménagements extérieurs. (Enduits, murets, portillons ...) Il présente l'esquisse paysagère faite par Monsieur DURU, architecte :

Sur le Haut du bâtiment qui donne Place de la mairie

Après une longue discussion sur le stationnement des véhicules, le conseil décide de faire les travaux tels que proposés par Mr DURU. Ils seront réalisés par les employés communaux.

Sur le bas du bâtiment

Le conseil décide d'ouvrir une voie, en continuité de la descente, le long des logements, qui sortira sur le chemin de l'Eglise à Pradines. Cette sortie permettra de mieux desservir le camping. Un parking de 7 places sera aménagé entre cette voie et le bâtiment.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander un chiffrage du projet à la DDE et des subventions au Conseil Général. Le conseil aborde ensuite le problème de l'électrification de cette zone et de l'éclairage public. Le SMEEH sera contacté pour des devis et des subventions.

Monsieur le Maire fait part du souhait d'Hérault Habitat de donner rapidement un nom à cette nouvelle résidence. Après plusieurs propositions, par 6 voix, le conseil décide d'appeler le nouvel ensemble de logements « L'Oustellade »

2/ Etude des demandes de logements

Monsieur le Maire informe qu'il doit rencontrer Hérault Habitat pour l'attribution des logements. Il invite le conseil à examiner les demandes reçues en mairie jusqu'à ce jour, afin de définir des priorités qui seront revues selon les critères d'Hérault Habitat.

3/ Adhésion à Hérault Energies (Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault) et Redevance d'occupation du domaine public pour EDF et FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'action collective des syndicats d'électricité tels que le syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance. Il donne lecture du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum (soit 170 € pour l'année 2007), que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil, après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine

public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, annule et remplace la précédente délibération.

Redevance d'occupation du domaine public communal pour les opérateurs de Télécommunications

Monsieur le Maire expose que le décret du 30 mai 1997 qui avait instauré le principe d'une redevance d'occupation du domaine public communal pour les opérateurs des Télécoms avait été annulé par décision du Conseil d'Etat en mars 2003.

Un nouveau décret du 27 décembre 2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public communal. Ce décret pose un double principe :

- l'obligation d'une délibération du conseil municipal en préalable à l'émission d'un titre de recettes à partir d'une déclaration de patrimoine établie par l'opérateur

- la détermination pour le domaine public routier de deux plafonds différents pour les valeurs annuelles de la redevance selon qu'il s'agit de réseaux aériens ou des réseaux souterrains.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum soit :

- 30 € par kilomètre et par artère pour les infrastructures souterraines

- 40 € par kilomètre et par artère pour les infrastructures aériennes

- 20 € pour les cabines

- Montant non plafonné pour les installations radio électriques (telles que pylône, antenne téléphonie mobile, armoire technique.)

Ce montant sera indexé chaque année conformément au décret.

Le Conseil, après avoir délibéré adopte les nouvelles modalités concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les opérateurs des Télécoms

4/ Reconduction du régime indemnitaire pour l'année 2007 suite à la modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 14 novembre 2003 et du 19 janvier 2007, le conseil municipal avait voté le régime indemnitaire en précisant que les taux seraient automatiquement révisés par voie réglementaire, à la date d'effet, sans nouvelle délibération. Cependant, compte tenu de la réforme de la catégorie C qui a modifié certains grades en 2006, de la situation de l'agent des services techniques à temps non complet et de l'intégration de la secrétaire de mairie dans le cadre des attachés, Monsieur le Maire propose de prendre en compte ces modifications pour l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) et de l'Indemnité d'Exercice de Mission (I.E.M)

Il rappelle que ce régime indemnitaire est toujours fixé notamment par les décrets

- N° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T)

- N° 97-1223 du 26 décembre 1997 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité d'exercice de Mission (I.E.M) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques dont le montant est fixé par arrêté ministériel

Ces décrets fixent les montants et les bénéficiaires de ces indemnités.

Pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité, le montant moyen annuel de l'indemnité est calculé par application, un montant de référence annuel par grade, d'un multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8. Ce montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point d'indice de la

fonction publique. Le montant maximum de l'enveloppe de l'IAT calculé pour chaque grade correspond au montant de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur et par le nombre d'agents de ce grade.

Le montant de I.E.M est modulé par le maire dans le respect des crédits ouverts, selon un coefficient maximal de 8 pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ces fonctions

L'attribution de ces indemnités est soumise aussi à d'autres critères d'application tels que : l'efficacité, la qualité du service effectué, la ponctualité et l'assiduité

Elle s'applique à l'ensemble des agents titulaires à temps complet ou non complet.

En ce qui concerne les agents à temps non complet ou partiel, l'indemnité sera proratisée et le versement peut être annuel ou fractionné.

L'effectif communal concerné est de trois agents .La répartition sera établie par arrêté.

selon le tableau repris dans la délibération.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve les propositions et précise que le versement de ces avantages interviendra en une seule fois annuellement, que les crédits seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411 et 6413 et que la revalorisation des barèmes et taux applicables aux agents s'appliquera automatiquement sans nouvelle délibération.

Les crédits afférents au crédit total de chaque prime, déterminés par grade, seront modifiés en fonction de l'évolution des effectifs, sans nouvelle délibération hormis budgétaire.

5/ Acquisition de tables

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il conviendrait d'acheter une dizaine de tables supplémentaires à ajouter à la vingtaine actuelle afin de assurer les différentes festivités dans de bonnes conditions. Le conseil approuve et demande à Mr le Maire de contacter les Ets COMAT ET VALCO afin d'acheter les mêmes modèles selon le devis de 1039 € HT.

6/ Virements de crédits

Après examen de la situation financière de la commune et du

service ; compte tenu des projets à terminer et des derniers achats à effectuer, le conseil décide de ne pas effectuer de modifications sur les budgets.

7/ Divers

Subvention 2007 Voirie et Patrimoine : Cette subvention départementale sera affectée à la réfection des chemins communaux

Compteurs EDF : Deux logements communaux situés place de la mairie n'ont pas de compteurs électriques individuels et les relevés sont soumis à discussion. Afin d'éviter tout litige, le maire propose de demander à EDF la pose de deux compteurs individuels .La fourniture et la facturation seraient adressées directement aux locataires par EDF Des devis de travaux de mise aux normes seront demandés.

Courrier de Mr Fontaine : Mr le maire donne lecture d'un courrier du 29/06/2007 demandant l'autorisation d'effectuer des transformations sur les gîtes du domaine de Bruyère, ceci pour améliorer l'accueil de la clientèle .Afin de mieux évaluer les conséquences de ce projet, le conseil décide d'envoyer une délégation sur place et réserve sa décision.

Centre de loisirs Agantic. Lecture est faite d'une demande de participation au prix de la journée en centre de loisirs concernant un enfant domicilié sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe déjà au frais de fonctionnement du centre de loisirs de St Bauzille de Putois et souhaiterait éviter les doublons. Il propose une concertation en amont avec le centre et les parents. Le conseil décide de payer la participation demandée.

Fourrière : lecture d'une lettre de l'APCEMA (protection animale) qui s'insurge sur le fait que la commune n'adhère pas à la fourrière départementale.

Après discussion, le conseil décide de ne pas adhérer car la cotisation est élevée pour une population canine peu importante et connue. (Chiens de troupeaux, de ferme).

De plus la fourrière préfère ramasser les animaux vagabonds identifiables pour se retourner contre les propriétaires

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 heures 15

Présents : Mr J. CAUSSE, Mr M. MARTIAL, Mr A. BERTRAND, Mme S. GRANIER, Mme M.C. ESPARCEL, Mme H. POISSON, Mr E. BOURGET, Mme M.J. CAIZERGUES Mr Ph. LAMOUROUX

Absents : Mr E. PETRIS (pouvoir à Mme Esparcel) Mr P. TRICOU, (donne pouvoir à Monsieur Lamouroux)

M. André BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

L'ensemble des membres présents adopte le compte-rendu du dernier conseil à l'exception de M. Martial qui refuse de signer, n'étant pas d'accord avec la rédaction de l'affaire Petris-Baudouin.

Renforcement du réseau d'électrification rurale.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à un renforcement du réseau d'électrification par changement et déplacement du poste qui dessert le village.

Le coût de ces travaux est estimé à 150 000 euros TTC, auquel il convient d'ajouter le coût de l'éclairage public estimé à 14 000 euros TTC. Ces deux projets peuvent être subventionnés dans le cadre des programmes départementaux.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide

- de réaliser les travaux de renforcement du réseau d'électrification rurale sur les bases ci-dessus définies
- de demander à Monsieur le Président d' Herault Energie de

bien vouloir inscrire ces travaux aux programmes départementaux afin d'obtenir les subventions les plus élevées possible pour les réaliser.

La décision est prise à l'unanimité.

Tranches conditionnelles de travaux annexes aux travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une tranche conditionnelle de travaux avait été prévue au marché des travaux d'assainissement concernant la mise en souterrain des réseaux d'électricité, pour profiter de la tranchée d'assainissement et le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur Valrac.

La mise en souterrain du réseau électrique implique également la mise en souterrain du réseau France Télécom.

Monsieur le Maire donne lecture des devis qui ont été réactualisés, en fonction des nouvelles données :

les travaux supplémentaires se définissent ainsi

- réseau d'électricité (mise en souterrain village) : 66 300 €. TTC (tranche conditionnelle n° 1)

- réseau d'eau potable (Valrac) 36 900 € TTC (tranche conditionnelle n° 2)

- réseau France Télécom (village) 55 490 €. TTC (tranche

conditionnelle n° 3)

Compte tenu des subventions obtenues tant pour la mise en souterrain du réseau d'électricité que le renforcement du réseau d'eau potable, ainsi que de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux dans leur totalité.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de la tranche conditionnelle tels que définis ci-dessus

- demande aux services compétents de bien vouloir finaliser les marchés pour chacune de ces tranches.

La décision est prise à l'unanimité.

Servitude de passage

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Maître Géraud concernant le tracé de la desserte de l'assainissement sur la parcelle A 353, appartenant à M. Causse.

Il convient :

- de donner pouvoir à un adjoint ou à un conseiller pour signer, au nom de la Commune, l'acte de constitution de servitude : M. MARTIAL est désigné par le Conseil Municipal

- de délibérer sur le montant de l'indemnité due par la commune au profit de M. Causse : le Conseil Municipal décide que cette indemnité sera constituée par l'installation gratuite de trois

branchements, au prix unitaire de 600 euros.

La décision est prise à l'unanimité.

Piquetage du chemin de l'Or, (chemin rural 4)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de piquetage du nouveau tracé du chemin CR 4, établi par M. Barbaroux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau tracé, avec les échanges qu'il comporte entre la commune et M. Pétris.

Modification du Budget

Le Centre socioculturel de l'Agantic nous a fait parvenir une facture pour la participation au centre de loisir des enfants de la commune.

Compte tenu de la somme modique, et compte tenu que les parents n'avaient pas été prévenus que la commune ne subventionnait que l'OMS, le Conseil municipal décide d'inscrire le Centre socioculturel Agantic sur la liste des subventions attribuées.

Par ailleurs, M. Bourget, interrogé, fait connaître que la prestation des Elvis Platinées n'aura pas lieu.

Travaux dans le cadre des subventions Hors programme

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil les devis qui ont été demandés pour la réalisation

- des travaux de remise aux normes de l'électricité tant à la mairie qu'à l'église

- des travaux de peinture pour la barrière de la place.

Le Conseil Municipal est appelé à faire le choix entre les deux électriciens qui ont soumissionné : Mohamed El Oaurdi est retenu.

Assainissement

M. Martial demande la prise en compte par la commune de certaines parties de tranchée comme pour la desserte des Héritiers Delpuech ou Valfleury. Monsieur le Maire rappelle que la décision de la commune était, dès l'origine, de ne prendre que les habitations qui pouvaient arriver au réseau par gravitation. Il pense qu'il n'est pas possible de modifier le marché.

La demande sera transmise aux services concernés.

Questions diverses

Courriers de Mesdemoiselles ABRIC

Monsieur le Maire donne lecture des lettres qu'il a reçues de Mlle Pauline Abric et Bérangère Abric-Gay exposant qu'à leur sens, la canalisation de l'assainissement, sur le chemin de la vielle, a été posé en partie sur leur propriété.

Monsieur le Maire indique qu'à son sens, on a strictement respecté le tracé actuel du chemin et qu'on est resté sur la bande de roulement. Des renseignements sont pris pour plus ample informé avant de répondre.

Club du Vin : Monsieur le Maire propose que, dès lors que la salle de réunion à côté de l'église a été remise en état, il convient que les réunions de ce type se déroulent dans cette salle. Le Conseil municipal donne son accord.

Enrobé suite aux travaux d'assainissement

Monsieur Lamouroux trouve que l'enrobé réalisé n'est pas satisfaisant. En effet, suite au tassement, il conviendrait de recharger à certains endroits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 19h55.

ETAT CIVIL

1 Agonès - 2 St Bazille de Putois - 3 Montoulieu

MARIAGES

3 - Stella CORVEZ et Hervé BONTEMPS

NAISSANCES

1 - GRIALOU Roméo

1 - CIRIBINO Luca

DECES

1 - ZILVELI Georges le 14/02/2007

3 - Thi-Cue NUGEYRE le 22/06/2007

2 - OLIVIER René le 02/10/2007

2 - ALIAGA Jean le 18/10/2007

2 - VICENTE André le 09/12/2007

2 - CARRIERE Christian le 31/12/2007

1 - BREBION Renée le 08/12/2007

- 2 février** : Repas dansants Foyer Rural :
04.67.73.74.34
- 9, 10 février** : Bal Folk – Ecole primaire du
Thaurac – Salle polyvalente
- 18 au 22 février** : stage glisse avec le centre
de loisirs de st Bauzille
- 15,16,17 février** : Festival de musique:
Festival Rag N Rock - Association
"Ad'Augusta"– Salle polyvalente
- 2 mars** : Loto – 15h30 – Comité des Fêtes–
Salle polyvalente
- 8 mars** : Repas dansants Foyer Rural :
04.67.73.74.34
- 9 mars** : Election municipale 1^{er} tour
- 16 mars** : Election municipale 2^{ème} tour
- 22, 23, 24 mars** : Concours triplettes 300 €
plus les mises – Contact : Joyeuse
Pétanque St Bauzilloise
- Fin mars** : Carnaval - Ensemble des
associations locales
- 29 mars** : Pot du Publiaire Salle polyvalente
- 12 avril** : Repas dansants Foyer Rural :
04.67.73.74.34
- 27 avril** : Concours triplettes 300 € plus les
mises – Concours féminin : 25 % plus les
mises - Contact : La Joyeuse Pétanque St
Bauzilloise
- Début mai** : Tournoi des 4 racines -
Association "Kaly Club Judo"
- 3, 4 mai** : Championnat de l'Hérault triplettes
masculin (128 équipes) - Championnat de
l'Hérault doublettes « féminins » (64
équipes) - Contact : Joyeuse Pétanque St
Bauzilloise
- 11, 12 mai** : Concours doublettes 300 € plus
les mises - Concours féminin doublettes
25 % plus les mises - Contact : Joyeuse
Pétanque St Bauzilloise
- 17 mai** : Repas dansants Foyer Rural :
04.67.73.74.34
- Juin** : Fête du vélo - Association "Free Style"

14, 15 juin : Championnat de l'Hérault
« Minimes – Cadets – Juniors » - Contact :
Joyeuse Pétanque St Bauzilloise

Fête de la musique : Spectacles :
- école de musique **LA LYRE ST
BAUZILLOISE**
- **Groupe vocal du foyer rural** : répertoire de
chansons françaises : Foyer Rural
- Spectacle de Danse - Association
"K'Danse"
- Spectacle de Flamenco - Association
"Flamenco en Cévennes"
- **FESTI'BERGES** - Association
"Ad'Augusta" sur les Berges de l'Hérault.
GRATUIT

Juin - juillet - août : Challenges de pétanques
avec grillades - Association "La Joyeuse
Pétanque"

8 - 9 - 10 - 11 août : Grande Fête votive
organisée par le Comité des Fêtes

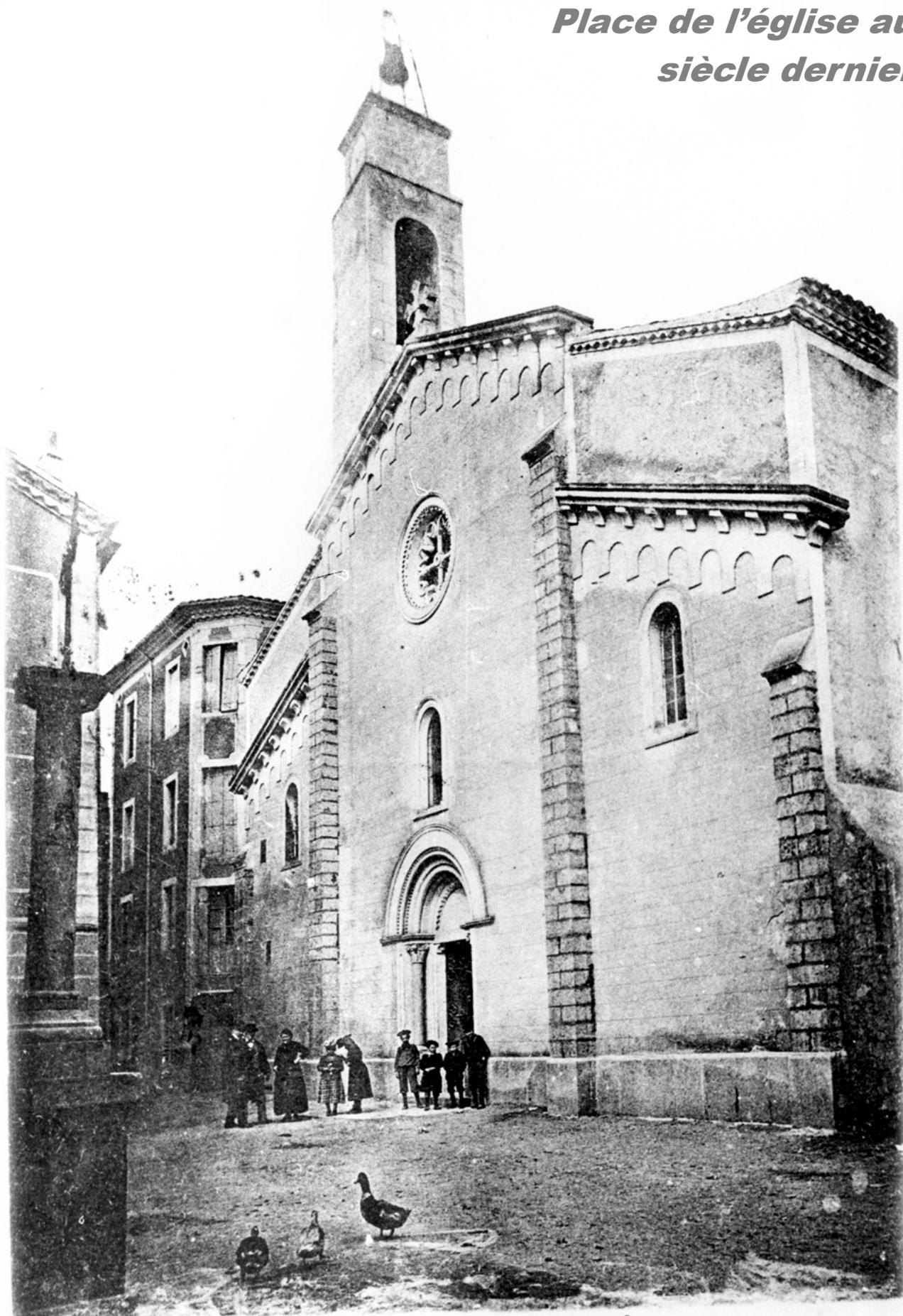
19 août : Concours doublettes 300 € plus les
mises - Concours féminin doublettes 25 %
plus les mises - Contact : Joyeuse
Pétanque St Bauzilloise

24 août : Les Foulées du Thaurac

4 - 5 octobre : forum sur la santé du cerveau

		1	2	3	4	5	6	7	8
Solution des mots croisés page 7	A	P	E	T	A	N	Q	U	E
	B	O	R	I	G	I	N	E	S
	C	I	R	R	I	T	E		C
	D	N	E	E		R		L	A
	E	T		U	N	A	U		D
	F	E	C	R	I	T		O	R
	G	U	R		M	E	T	R	O
	H	R	E		E	S	S	E	N
	I	S	E	N	S		F	E	S

*Place de l'église au
siècle dernier*



505 SAINT-BAUZILE-DE-PUTOIS — L'Église